

## Livre neuvième

Après la mort de Leuwigild, roi d'Espagne, son fils Reccared s'allia avec sa veuve Gonsuinthe [Gosvintha], la traitant comme sa mère.<sup>1</sup> Elle était mère de la reine Brunehault, mère de Childebert. Le jeune Reccared était fils d'une autre femme de Leuwigild. S'étant consulté avec sa belle-mère, il fit partir des envoyés pour aller trouver les rois Gontran et Childebert et leur dire : *Faites la paix avec nous, et concluons entre nous une alliance afin qu'aidés de votre secours, quand la nécessité le commandera, nous nous soutenions les uns les autres aux mêmes conditions, par l'effet de la bienveillance qui sera entre nous.* Les envoyés adressés au roi Gontran reçurent l'ordre de demeurer dans la ville de Mâcon; de là ils firent connaître au roi le sujet de leur mission.

Mais il ne voulut pas les entendre, d'où il résulta de telles inimitiés que les Goths ne permirent à personne de son royaume de traverser les cités de la Septimanie. Ceux qui venaient vers le roi Childebert furent reçus avec bienveillance, ils firent des présents, obtinrent la paix et furent renvoyés aussi avec des présents.

En cette année se départit de ce monde la bienheureuse Radegonde, laissant en grande douleur le monastère qu'elle avait institué [en 587]. Je fus présent à ses funérailles; elle mourut le treizième jour du sixième mois [le 13 août] et fut ensevelie deux [trois] jours après.<sup>2</sup> Je me suis appliqué à écrire plus au long, dans le *livre des Miracles*, tous ceux qui se manifestèrent en ces jours-là à son tombeau, et l'ordre de ses funérailles.

Alors arriva la fête de saint Marcel qui se célèbre en la ville de Châlons dans le septième mois [septembre]. Le roi Gontran s'y rendit. Après les saintes solennités, comme il s'approchait des autels sacrés pour y recevoir la communion, un homme vint vers lui, feignant d'avoir quelque chose à lui dire, et comme il s'approchait du roi, il lui tomba un couteau de la main. Il fut aussitôt saisi, et on lui trouva encore dans la main un autre couteau sorti de sa gaine. Aussitôt il fut conduit hors de la sainte basilique, lié et livré aux tourments. Alors il confessa qu'il avait été envoyé pour tuer le roi, disant : *Ainsi l'a voulu qui m'envoie.* Le roi qui savait que beaucoup s'étaient réunis dans la haine qu'ils avaient contre lui, et qui craignait d'en être frappé, ordonna aux siens de l'entourer complètement, et nul homme armé d'une épée ne pouvait trouver accès pour arriver jusqu'à lui, à moins que ce ne fût dans l'église où il se croyait en sûreté, et jugeait pouvoir demeurer sans rien craindre. Ceux dont j'ai parlé furent saisis, et on en fit mourir plusieurs, mais on renvoya le premier vivant, après lui avoir infligé plusieurs châtiments, parce qu'on ne croyait pas qu'il fût permis de mettre à mort celui qu'on avait tiré de l'église.

En cette année il naquit un autre fils au roi Childebert;<sup>3</sup> Véran, évêque de Châlons, le tint sur les fonts de baptême et lui donna le nom de Théodoric. Ce pontife était doué alors d'une vertu miraculeuse, et plusieurs fois, avec l'aide de Dieu, il avait guéri sur-le-champ des malades, en leur imposant le signe de la croix.

Il parut en ce temps beaucoup de prodiges; en diverses maisons des vases se trouvèrent empreints de je ne sais quels caractères, qu'on ne put en aucune façon effacer ni faire disparaître. Ce prodige se manifesta d'abord dans une ville du territoire de Chartres, et passant par Orléans, arriva jusque dans le territoire de Bordeaux sans omettre aucune des villes situées entre deux. Dans le huitième mois [octobre] après les vendanges, on vit dans les vignes de nouveaux sarments avec des grappes fournies, et sur d'autres arbres des feuilles nouvelles et de nouveaux fruits. Il parut des rayons du côté du nord, et plusieurs assurèrent avoir vu tomber des

---

<sup>1</sup> Voyez livres IV et V. Gonsuinthe se lia cependant plus tard avec l'évêque arien Uldila, et machina des trames contre Reccared (Ruinart).

<sup>2</sup> Dans la basilique de Sainte-Marie de Poitiers, où ses restes furent gardés jusqu'en 1562, et jetés au vent à cette époque par les protestants.

<sup>3</sup> Voyez Frédégaire où la naissance de ce fils est rapportée à l'année suivante, 588.

serpents du haut des nuées. D'autres affirmaient qu'un village, avec les hommes et les maisons, avait disparu subitement et il se produisit beaucoup d'autres signes qui ont coutume d'annoncer ou la mort d'un roi, ou des calamités au pays. Cette année les vendanges furent maigres, les eaux fortes, les pluies immenses, et les fleuves grossirent aussi considérablement.

Il y eut en ce temps, dans la ville de Tours, un nommé Didier qui se disait un grand personnage, et affirmait pouvoir faire beaucoup de prodiges. Il se vantait de correspondre par des messagers avec les apôtres Pierre et Paul; et comme j'étais absent, les peuples grossiers affluaient autour de lui, amenant des aveugles et des boiteux, qu'il cherchait non pas à guérir par sa sainteté, mais à tromper par les artifices de la nécromancie. Lorsqu'il y en avait de paralytiques, ou gênés dans leurs mouvements par quelque autre infirmité, il les faisait étendre de force, afin de guérir par son industrie ceux qu'il ne pouvait redresser par un don de la puissance divine. Ses serviteurs prenaient donc les malades, les uns par les bras, les autres par les pieds, et les tiraient chacun de son côté, en telle sorte qu'on aurait cru que leurs nerfs allaient se rompre, et il les renvoyait ainsi guéris ou morts; car il arriva que beaucoup rendirent l'esprit dans ce tourment. Ce misérable était tellement gonflé de vanité que, s'il s'avouait inférieur à saint Martin, il s'égalait aux apôtres; et ce n'est pas merveille qu'il se soit prétendu semblable aux apôtres, puisque l'auteur de tout mal, de qui procèdent ces choses, doit à la fin des siècles se donner pour le Christ. De là vint qu'on l'accusa, comme nous l'avons dit, d'être imbu des erreurs de l'art de la nécromancie; car des témoins ont assuré que lorsqu'on avait dit du mal de lui en arrière et en secret, il le reprochait publiquement, en présence du peuple; à ceux qui avaient ainsi parla, leur disant : *Pourquoi avez-vous dit de moi telles et telles choses, indignes de ma sainteté ?* Et comment aurait-il pu les savoir, si le démon ne l'en eût instruit ? Il portait une tunique et un capuchon de poil de chèvre, et devant le monde s'abstenait de boire et de manger; mais lorsqu'il se rendait en secret dans l'hôtellerie, il s'empiffrait tellement que le valet ne suffisait pas à porter tout ce qu'il demandait. Les nôtres l'ayant surpris, et ayant nait au jour ses fourberies, il fut chassé du territoire de la cité, et nous n'avons pas su où il était allé ensuite. Il se disait citoyen de la ville de Bordeaux.

Sept ans auparavant avait paru un autre grand imposteur qui avait trompé beaucoup de gens par ses fourberies. Il était vêtu d'une tunique sans manches, et enveloppé par dessus dans un suaire. Il portait une croix de laquelle pendaient des fioles, qu'il disait contenir de l'huile sainte. Il prétendait venir de l'Espagne, et en rapporter des reliques des bienheureux martyrs Vincent prêtre et Félix. Arrivant le soir à la basilique de Saint-Martin de Tours, au moment, où nous étions à table, il nous envoya ses ordres, en disant : *Qu'on vienne au devant des reliques des saints.* Comme l'heure était déjà avancée, nous répondîmes, que les saintes reliques reposent sur l'autel, jusqu'à ce que demain matin nous allions les recevoir. Mais lui, se levant au point du jour, vint avec sa croix sans que nous l'attendissions, et entra dans notre cellule. Stupéfait et m'émerveillant d'une telle hardiesse, je lui demandai ce que cela voulait dire; il ne répondit d'un ton superbe, et en grossissant sa voix : *Tu aurais dû nous faire un meilleur accueil; mais je porterai la chose à l'oreille du roi Chilpéric, afin qu'il venge le mépris qu'on a fait de moi.* Puis entrant dans mon oratoire sans s'occuper davantage de moi, il dit un verset, puis un autre, puis un troisième, continua à dire son oraison, la termina, éleva de nouveau sa croix, puis s'en alla. Il était grossier dans son langage, abondant en paroles ignobles et obscènes. Il ne sortait de sa bouche aucun discours raisonnable. Il se rendit à Paris; on y célébrait alors les Rogations qu'on a coutume de solenniser avant le saint jour de l'ascension du Seigneur. Tandis que l'évêque Ragnemode faisait avec son peuple la procession autour des lieux saints, il arriva avec sa croix; le peuple voyant ce vêtement étrange, des femmes publiques et de la dernière classe se joignirent à lui; il en fit son cortège. Il voulut, avec la foule qui le suivait, aller en procession autour des lieux saints; l'évêque l'apercevant envoya son archidiacre qui lui dit : *Si tu portes des reliques des saints, déposé-les pour quelques moments dans la basilique, et célèbre avec nous les saints jours. La solennité passée tu continueras ton chemin.* Mais lui ne faisant nulle attention à ce que lui disait l'archidiacre, commença à poursuivre l'évêque d'injures et de malédictions. L'évêque voyant que c'était un imposteur, ordonna qu'on le renfermât dans une cellule. On examina tout ce qu'il portait, et on lui trouva un grand sac rempli de racines de diverses herbes, ainsi que de dents de taupes, d'os de souris, d'ongles et de graisse d'oursins; comme on vit que c'était des instruments de maléfices, on ordonna que le tout fût jeté dans la rivière. On lui ôta sa croix, et on lui donna ordre de sortir du territoire de Paris. Mais lui s'étant fait une autre croix, recommença à exercer ses pratiques ordinaires. Il fut pris par l'archidiacre, chargé de chaînes, et on le fit garder. En ces

jours-là, j'étais venu à Paris, et avais mon logement à la basilique de saint Julien martyr.<sup>4</sup> La nuit suivante, le misérable avant échappé à ses gardes, vint avec ses chaînes dans la basilique de Saint-Julien, se jeta sur le pavé à l'endroit où j'avais coutume de me tenir, et accablé de sommeil et de vin, il s'endormit. Ignorant la chose, comme je m'étais levé au milieu de la nuit pour rendre grâces au Seigneur, je le trouvai dormant : il répandait une telle puanteur qu'elle surpassait celle de tous les cloaques et de tous les privés. Cette puanteur m'empêcha d'entrer dans la sainte basilique. Un des clercs étant arrivé s'efforça, en bouchant ses narines, de l'éveiller, sans pouvoir en venir à bout, tant ce misérable était rempli de vin. Alors vinrent quatre clercs qui l'enlevèrent à force de bras, et le jetèrent dans un coin de la basilique; puis apportant de l'eau, ils lavèrent le pavé, y répandirent des herbes odoriférantes, et j'entrai pour accomplir mes prières ordinaires; cependant nos chants ne purent le réveiller, jusqu'à ce que le soleil revenu sur la terre dardât ses rayons du plus haut du ciel; alors je le rendis à l'évêque, sous la promesse qu'il ne lui serait pas fait de mal. Les évêques s'étant rassemblés dans la ville de Paris, comme nous racontions la chose à table, nous ordonnâmes qu'on le fit revenir pour recevoir sa correction. Lorsqu'il fut arrivé, Amélius, évêque de la cité de Bigorre, ayant levé les yeux sur lui, le reconnaît pour un de ses serviteurs qui s'était enfui de chez lui. Il le reprit, après avoir promis de ne lui point faire de mal, et le ramena dans son pays. On voit continuellement beaucoup de gens induire le peuple des campagnes en erreur par de semblables impostures. C'est d'eux, je pense, que le Seigneur a dit dans l'Évangile : *Il s'élèvera de faux christs et de faux prophètes, qui feront de grands prodiges et des choses étonnantes, jusqu'à séduire même; s'il était possible, les élus* [Mt 24,24]. Mais c'en est assez de ces gens-là, revenons plutôt à notre sujet.

Ennodius, qui administra le duché de Tours et de Poitiers, eut encore le gouvernement d'Aire et des villes du Béarn. Mais les comtes de Tours et de Poitiers ayant été trouver le roi Childebert, obtinrent qu'on l'écartât. Apprenant qu'il était dépossédé, il se rendit dans les villes dont je viens de parler, et tandis qu'il y était il reçut l'ordre de les quitter; ainsi rendu à l'oisiveté, il retourna chez lui, et taqua au soin de ses affaires particulières.

Les Gascons<sup>5</sup> descendirent de leurs montagnes dans la plaine, dévastèrent les villes, les champs, livrèrent les maisons aux flammes, et emmenèrent plusieurs des habitants captifs, avec leurs troupeaux. Le duc Austrovald<sup>6</sup> marcha souvent contre eux, mais ne parvint guère à en tirer vengeance. Les Goths, à cause des ravages que l'année précédente l'armée du roi Gontran avait exercés dans la Septimanie, firent une irruption dans la province d'Arles, enlevèrent beaucoup de butin, et emmenèrent captifs tous les habitants, jusqu'à dix milles de la ville. Ils prirent aussi un château nommé Beaucaire, désolèrent le pays et ses habitants, et s'en retournèrent sans avoir éprouvé aucune résistance.

Gontran-Boson qui était odieux à la reine, commença à s'adresser aux évêques et aux grands, et ce malheureux demandait le pardon qu'il avait jusques alors méprisé; car depuis que régnait le roi Childebert le jeune, il avait souvent poursuivi la reine Brunehaut d'injures et de paroles outrageantes, et il avait soutenu ses ennemis dans toutes les insultes qu'elle en avait endurées. Le roi, pour venger les injures de sa mère, ordonna qu'on le poursuivît, et qu'on le tuât. Se voyant en danger, il se rendit à la cathédrale de Verdun, ne doutant pas qu'il n'obtint son pardon par le moyen d'Agéric, évêque de cette ville, qui avait tenu le roi sur les fonts de baptême. Alors le pontife alla vers le roi, et le pria pour Gontran. Le roi ne pouvant le refuser lui dit : *Qu'il vienne devant nous, et qu'après avoir donné caution, il comparaisse en présence de mon oncle. Nous exécuterons tout ce que mon oncle aura décidé.* Il fut donc amené au lieu où demeurait le roi, dépouillé de ses armes et les mains liées, et fut présenté au roi par l'évêque. Se jetant aux pieds du roi, il lui dit : *J'ai péché envers toi et envers ta mère, en n'obéissant point à vos ordres, et*

---

<sup>4</sup> Notez, comme dit encore dom Ruinart, cette piété de nos ancêtres qui s'arrachaient à leur sommeil au milieu de la nuit pour aller prier. Voyez sur ce point Mabillon, *Disquisit. de Cursa gallic.*, § 6.

<sup>5</sup> Après des incursions du haut des Pyrénées dans la Novempulanie, les Gascons se firent céder par les Francs cette province, qui prit de leur nom celui de Gascogne.

<sup>6</sup> Appelé comte dans le livre précédent.

*en agissant contre vous et contre le bien public. Je vous prie maintenant de me pardonner les offenses que j'ai commises contre vous. Le roi lui ordonna de se relever, et le remit entre les mains de l'évêque, en disant : Qu'il demeure en ta puissance, saint évêque, jusqu'à ce qu'il se soit rendu devant le roi Gontran; et il lui ordonna de se retirer.*

Ensuite Rauchingue s'unit avec les principaux du royaume de Clotaire, fils de Chilpéric, et feignant de traiter de la paix, afin qu'il ne s'élevât point de différends, et qu'on ne commit point de ravages sur les confins des deux royaumes, ils tinrent conseil, méditant de tuer le roi Childebert. Après quoi Rauchingue devait régner en Champagne avec Théodebert, fils aîné du roi. Ursion et Bertfried devaient prendre avec eux le plus jeune fils de Childebert, dernièrement venu au monde et nommé Théodoric, et après avoir chassé Gontran, s'emparer du reste du royaume. Pleins de colère contre la reine Brunehault, ils formaient le projet de la réduire à un état d'humiliation, comme ils l'avaient fait au commencement de son veuvage.<sup>7</sup> Rauchingue, enflé de son extrême pouvoir, et se flattant, comme je l'ai dit, de parvenir à la gloire du sceptre, se prépara à se rendre vers le roi Childebert, pour accomplir ce qu'ils avaient projeté.

Mais la bonté de Dieu fit d'abord parvenir ces choses à l'oreille du roi Gontran, qui ayant secrètement envoyé, des messagers au roi Childebert, lui fit connaître tout ce qui se machinait contre lui; et lui fit, dire : *Hâte-toi promptement pour que nous nous voyions, car il y a des choses à faire.* Et Childebert s'étant informé avec soin des faits qu'on lui avait appris, et reconnaissant qu'ils étaient véritables, ordonna que Rauchingue fût mandé près de lui. Lorsqu'il fut arrivé, le roi, avant de lui commander de paraître en sa présence, donna des ordres par écrit, et envoya par les charrois publics<sup>8</sup> des serviteurs, chargés d'aller saisir ses biens dans les divers lieux où ils se trouvaient. Alors il ordonna qu'on l'introduisit, dans sa chambre à coucher, et après lui avoir parlé de chose et d'autre, lui donna ordre de sortir de sa chambre. Comme il sortait, deux des gardiens de la porte le saisirent par les jambes, et il tomba sur les degrés de la porte, de manière qu'une partie de son corps était en dedans, et l'autre étendue au dehors. Ceux qui, d'après les ordres du roi, s'étaient préparés à exécuter sa volonté, tombant alors à coups d'épée sur Rauchingue, lui hachèrent tellement la tête que tout ce qui en resta semblait de même matière que sa cervelle. Il mourut sur-le-champ. Après quoi on le dépouilla, on le jeta par la fenêtre, et il fut porté à la sépulture. C'était un homme vain dans ses manières, poussant au-delà des bornes communes aux hommes, la cupidité et l'avidité du bien d'autrui, orgueilleux de ses richesses, tellement qu'au temps de sa mort il se disait fils du roi Clotaire. On trouva sur lui beaucoup d'or. Dès qu'il fut tué, un de ses serviteurs vola rapidement annoncer à sa femme ce qui s'était passé. Elle s'avançait alors à cheval à travers les rues de la ville de Soissons, couverte de bijoux et de pierres précieuses, brillante de l'éclat de l'or, et précédée et suivie de plusieurs serviteurs. Elle se rendait à la basilique de saint Crépin et saint Crépinien, pour y entendre la liturgie, car c'était le jour de la passion de ces bienheureux martyrs.<sup>9</sup> Voyant ce messenger, elle retourna sur ses pas par une autre rue, jeta ses bijoux à terre et se réfugia dans la basilique de l'évêque saint Médard, pensant se

<sup>7</sup> C'est ici une de ces coalitions des principaux Leudes contre le pouvoir royal, qui furent plus fréquentes en Austrasie qu'en Neustrie ; et agitèrent le gouvernement de Brunehault jusqu'à ce qu'enfin elle y succombât. Montesquieu a expliqué avec sa sagacité ordinaire cette lutte de l'aristocratie naissante des grands propriétaires contre la royauté et les causes de la chute de Brunehault (*Esprit des Lois*, liv. 31, chap. 1er et suiv.). Seulement il n'a pas vu pourquoi l'Austrasie en fut le principal théâtre. On peut consulter à ce sujet les *Essais sur l'Histoire de France*, par M. Guizot, dans le second essai intitulé : *Des Causes de la chute des deux premières races.*

<sup>8</sup> *Evectione publica*. Presque toutes les propriétés des sujets Francs, les alleux comme les bénéfiques, étaient assujetties à l'obligation de fournir des moyens de transport et des denrées, soit aux envoyés du roi, soit à ceux qui se rendaient auprès de lui pour quelque service Public. Cette obligation est formellement consacrée par les lois barbares, entre autres par la loi des Ripuaires (Tit. 65, § 3). On rencontre à chaque pas, dans les écrits du temps, des exemples de son accomplissement, et Marculf (L. I, c. 2) nous a conservé la formule par laquelle les rois réglèrent ce qui devait être fourni à leurs envoyés par les propriétaires des terres qu'ils avaient à traverser.

<sup>9</sup> Le 25 octobre. La femme de Rauching avait d'abord été mariée à Gadin, comme on le voit dans le cinquième livre (Ruinart).

mettre en sûreté sous la protection du saint confesseur. Les serviteurs envoyés par le roi pour se saisir des biens de Rauchingue, trouvèrent dans ses trésors plus de richesses qu'on n'en aurait pu trouver dans les coffres du trésor public, et les apportèrent sous les yeux du roi. Le jour où il fut tué, il y avait près du roi plusieurs habitants de Tours et de Poitiers. Si lui et ses complices avaient pu commettre le crime qu'ils avaient projeté, ils comptaient les livrer aux tourments, et dire : *C'est un de vous qui a tué notre roi*; en sorte qu'après les avoir fait périr par divers supplices, ils se seraient donnés pour vengeurs de la mort du roi. Mais le Dieu tout-puissant fit évanouir leurs iniques projets, et accomplit ce qui est écrit : *Celui qui creuse la fosse y tombera* [Pro 26,27]. Magnovald fut nommé duc à la place de Rauchingue. Ursion et Bertfried se croyant assurés que Rauchingue pourrait accomplir ce dont ils étaient convenus, s'avançaient déjà avec une armée; mais apprenant de quelle manière il avait été tué, ils ajoutèrent à leurs troupes une multitude de gens, qui consentirent à se joindre à eux, et se sentant coupables ils se renfermèrent avec tout ce qu'ils possédaient dans le château de Vaivres,<sup>10</sup> voisin de la maison des champs d'Ursion, pensant que si le roi Childebart voulait entreprendre quelque chose contre eux, ils pourraient se défendre par la force de leur armée. Ursion était l'auteur et la cause de tout le mal. La reine Brunehaut envoya vers Bertfried, et lui fit dire : *Sépare-toi de cet homme qui est mon ennemi, et tu auras la vie, autrement tu périras avec lui*. Car la reine avait tenu son fils sur les fonts de baptême, et à cause de cela voulait user de miséricorde envers lui. Mais il dit : *A moins que la mort ne m'en sépare, et jamais je ne l'abandonnerai*.

Pendant que cela se passait, le roi Gontran envoya de nouveau vers son neveu Childebart, pour lui dire : *Mets de côté tout délai, et viens, que je te voie, car il est absolument nécessaire que nous nous voyions, tant pour le bien-être de notre vie que pour les affaires publiques*. Childebart ayant entendu ceci, prit avec lui sa mère, sa sœur et sa femme, et alla trouver son oncle [à Andelot]. Avec lui vint aussi Magneric, évêque de la ville de Trèves, ainsi que Gontran-Boson, dont s'était rendu caution d'Agéric, évêque de Verdun. Ce pontife, qui avait donné sa foi de le représenter, ne vint point avec lui, parce qu'il convenait qu'il parût sans défense devant les rois, afin que, si on jugeait devoir le mettre à mort, il ne fût pas excusé par l'évêque, et que, si on lui accordait la vie, il s'en allât en liberté. Les rois réunis jugèrent Gontran coupable de diverses transgressions; et ordonnèrent qu'il fut mis à mort. Lorsqu'il apprit cette nouvelle, il courut à la demeure de l'évêque Magneric, ferma les portes, et, ayant rassemblé les clercs et les serviteurs, il dit : *Je sais, très saint évêque, que tu es en grand honneur auprès des rois. Je me réfugie donc près de toi pour sauver ma vie. Voilà que ceux qui doivent me frapper sont à la porte; apprend donc certainement que, si je n'échappe par ton moyen, je commencerai par te tuer, ensuite je sortirai et irai à la mort. Sache, et cela sans aucun doute, que nous périrons d'une même mort, ou que nous défendrons ensemble notre vie. Ô saint évêque ! je sais que le fils du roi t'a pour père spirituel, et je n'ignore pas que tu peux obtenir tout ce que tu lui demanderas. Il ne pourra refuser à ta sainteté rien de ce que tu requerras de lui. Obtiens donc mon pardon, ou nous mourons ensemble*. En disant ces paroles; il tenait à la main son épée nue. L'évêque effrayé lui dit : *Et que puis-je faire si tu me retiens ici ? Laisse-moi sortir pour que j'aille implorer la miséricorde des rois, et peut-être auront-ils pitié de toi*. — *Non pas, vraiment*, dit Gontran, *envoie tes vicaires et tes hommes de confiance, pour qu'ils rendent compte de ce que je t'ai dit*. Cependant les choses ne furent pas annoncées aux rois comme elles étaient. On leur dit seulement que l'évêque défendait Gontran. En sorte que le roi irrité dit : *Si l'évêque ne veut pas sortir de sa maison, qu'il périsse en même temps que l'auteur de toutes ces perfidies*. Ces paroles ayant été rapportées à l'évêque, il envoya des messagers au roi, et lorsqu'ils lui eurent raconté ce qui se passait, le roi Gontran dit : *Mettez le feu à la maison, et si l'évêque ne veut pas sortir, qu'ils brûlent tous les deux*. Les clercs, en l'apprenant, brisèrent la porte et mirent l'évêque dehors. Alors le malheureux Gontran, se voyant de toutes parts entouré de flammes, ceignit son épée et sortit à la porte. Mais, au moment où il mettait le pied sur le seuil, un trait qui lui fut lancé par un des hommes de la foule l'atteignit au front. Étourdi de ce coup et presque hors de sens, comme il tâchait de tirer son épée, il fut frappé de tant de lances que, les pointes s'enfonçant dans ses flancs et le bois des lances le soutenant, il ne put tomber à terre. On tua aussi le petit nombre de ceux qui étaient avec lui, et

---

<sup>10</sup> Vabreuse castrum. Le pays de Wœvre s'étend entre la Mause et la Moselle depuis environ Montmédy et Longwy jusque vers Commercy ; mais on ignore la place précise du château ici désigné.

leurs corps furent exposés dans les champs avec le sien. A grand peine put-on obtenir des princes la permission de les recouvrir de terre. C'était un homme vain dans sa conduite, dévoré du désir d'avoir et avide outre mesure du bien d'autrui, donnant à tous sa foi et ne tenant jamais sa promesse. Sa femme fut envoyée en exil avec ses fils. Ses trésors furent portés au fisc. On trouva dans ses coffres une immense quantité d'or, d'argent et de divers bijoux, et ceux qu'il avait cachés en terre, poussé par le sentiment de ses iniquités, ne demeurèrent pas ignorés. Désireux de connaître l'avenir, il s'adressait souvent aux devins et à ceux qui tiraient des sorts, et en demeura trompé.

Le roi Gontran confirma son alliance avec son neveu et la reine. Ils se firent mutuellement des présents, et, après avoir réglé les affaires publiques, ils se donnèrent aussi des festins. Le roi Gontran louait Dieu en disant : *Je te rends des grâces infinies, et Dieu puissant, qui as permis que je visse les fils de mon fils Childebert. Je ne me crois point abandonné de ta majesté, puisque tu m'as accordé de voir les fils de mon fils.* Le roi Childebert reçut Dynamius et le duc Loup, qui lui furent rendus, et le roi Gontran rendit Cahors à la reine Brunehault, et les deux rois, rentrés en paix et en joie, offrant de nouveau leurs grâces à Dieu, après avoir signé les traités, s'être fait des présents et s'être embrassés, retournèrent chacun dans leur cité.

Le roi Childebert, ayant rassemblé une armée, lui ordonna de marcher vers le lieu où se tenaient enfermés Ursion et Bertfried. Il y avait dans le pays de Vaivres un village dominé par une montagne escarpée; sur la cime de cette montagne on avait construit une basilique en l'honneur du saint et bienheureux Martin. On disait qu'il y avait eu aussi là, autrefois, un château; mais alors les lieux étaient fortifiés, non par les soins des hommes, mais simplement par la nature. Ursion et Bertfried se renfermèrent dans cette basilique avec leurs effets, leurs femmes et leurs serviteurs. L'armée s'étant mise en marche, comme nous l'avons dit, le roi Childebert lui ordonna de se diriger de ce côté; mais, avant d'arriver jusqu'à eux, cette troupe livra aux flammes et au pillage, partout où elle passa, tout ce qu'elle trouva de métairies ou de biens à eux appartenant. En arrivant en ce lieu, elle gravit la montagne et entoura la basilique les armes à la main. Ces gens avaient pour chef Godégésile, gendre du duc Loup. Comme ils ne pouvaient tirer de la basilique ceux qui y étaient enfermés, ils s'efforcèrent d'y mettre le feu. Alors Ursion ceignit son épée et sortit, faisant un tel carnage des assiégeants qu'il n'en resta en vie aucun de ceux qui se présentèrent à sa vue. Il tua Trudulf, comte du palais du roi, et beaucoup d'autres de cette armée. Tandis que personne ne pouvait échapper aux coups d'Ursion, frappé soudainement dans la cuisse, il tomba à terre blessé, et les ennemis se précipitant sur lui, il perdit la vie. Ce que voyant, Godégésile commença à s'écrier et à dire : *Que maintenant la paix soit faite; voilà que le plus grand ennemi de notre maître est tombé; que la vie soit laissée à Bertfried.* Comme il disait ces paroles, ses gens s'occupant surtout de piller les trésors rassemblés dans la basilique. Bertfried monta à cheval et dirigea sa fuite du côté de la ville de Verdun. Là, il se réfugia en un oratoire construit dans la maison épiscopale, et s'y croyait en sûreté, d'autant plus que l'évêque Agéric habitait cette maison. Mais lorsqu'on eut annoncé au roi Childebert que Bertfried s'était enfui, le cœur saisi de douleur, il dit : *Si celui-ci a échappé à la mort, Godégésile n'échappera pas à ma main.* Le roi ne savait pas que Bertfried se fût réfugié dans la maison épiscopale, mais croyait qu'il s'était enfui dans quelque autre pays. Alors Godégésile épouvanté fit de nouveau marcher une armée, et entoura la maison épiscopale. Le pontife refusa de rendre Bertfried et s'efforça de la défendre. Alors les gens de Godégésile montèrent sur le toit, et, en arrachant les tuiles et les matériaux de la couverture de l'oratoire, ils le tuèrent. Il périt avec trois de ses serviteurs. L'évêque éprouva une grande douleur, non seulement de n'avoir pu le défendre, mais encore d'avoir vu souiller de sang humain le lieu où il avait coutume de prier, et dans lequel avaient été rassemblées les reliques des saints. Le roi Childebert envoya vers lui avec des présents, pour apaiser sa douleur, mais il ne voulut pas se consoler. Beaucoup en ces jours-là, par la crainte que leur inspiraient les rois, passèrent en d'autres pays. Plusieurs furent dépouillés du rang de ducs, et d'autres furent mis à leur place.

Gontran ordonna que Waddon, que nous avons dit plus haut [livre VIII] avoir été chargé de chaînes pour crime de lèse-majesté, parût en sa présence, et le faisant venir jusqu'à Paris, il dit : *Si, par le témoignage d'hommes suffisants envoyés par Frédégonde, il peut se décharger de l'action qui lui est imputée, qu'il soit mis en liberté et aille où il voudra.* Mais lorsque Waddon fut à Paris, il ne se présenta, de la part de cette femme, personne qui peu affirmer son innocence. Alors il fut ramené à Châlons chargé de liens et de chaînes, et sous une garde sévère; mais

ensuite on fit aller et venir des messagers, et surtout par l'entremise de Leudovald, évêque de Bayeux, il fut renvoyé chez lui.

La dysenterie désolait cruellement la ville de Metz. En ces jours-là, comme nous nous rendions au devant du roi, nous rencontrâmes sur notre chemin, c'est-à-dire, dans la ville de Reims, Villulf [Wiliulf], citoyen de Poitiers, plein de fièvre, et travaillé de cette maladie. Il allait à Paris avec le fils de sa femme; il continua son chemin dans une grande faiblesse, et mourut au village de Ruel, après avoir fait son testament. L'enfant, attaqué de la même maladie, mourut aussi. Tous deux furent rapportés et enterrés ensemble dans le territoire de Poitiers. La femme de Villulf épousa pour troisième mari le fils du duc Beppolène, qui, de notoriété publique, avait déjà deux femmes vivantes qu'il avait abandonnées. Il était léger et débauché, et, emporté par l'ardeur de la fornication, il laissait sa femme pour coucher avec ses servantes; et, détestant le lit conjugal, il en cherchait d'autres. C'était ainsi qu'il s'était conduit avec sa seconde femme, et se conduisit avec la troisième, ignorant que *la corruption ne possédera point cet héritage incorruptible*.

Ægidius, évêque de la ville de Reims, ayant été soupçonné de ce même crime de lèse-majesté, pour lequel avaient été tués ceux dont j'ai parlé plus haut, se rendit avec de grands présents vers le roi Childebart. Il lui avait été prêté serment auparavant, dans la basilique de Saint-Rémy, qu'on ne lui ferait aucun mal en route. Le roi l'accueillit, et le renvoya raccommo­dé avec lui. Il fit aussi la paix avec le duc Loup qui, comme nous l'avons dit, avait été dépouillé, à son instigation, du duché de Champagne; ce qui excita un grand déplaisir dans le roi Gontran, parce que Loup lui avait promis de ne faire jamais la paix avec l'évêque qui était connu pour ennemi de ce roi.

En ce temps, Reccared, roi d'Espagne, touché de la miséricorde divine, assembla les évêques de sa religion, et leur dit : *Pourquoi s'élève-t-il sans cesse des querelles entre vous et les prêtres qui se disent catholiques ? Et tandis qu'ils manifestent leur croyance par beaucoup de miracles, pourquoi ne pouvez-vous faire rien de tel ? Rassemblez-vous donc, je vous en prie, les uns avec les autres, et discutez les croyances des deux partis, afin que nous connaissions quelles sont les véritables; ils se rendront à vos raisons et croiront ce que vous dites, ou vous reconnaîtrez que la vérité est de leur côté, et croirez ce qu'ils prêchent*. La chose s'étant faite ainsi, les évêques des deux partis s'assemblèrent,<sup>11</sup> et les hérétiques avancèrent les propositions contenues dans les discours que nous avons déjà rapportés de plusieurs d'entre eux. De leur côté, les évêques de notre religion leur opposèrent ces raisons par lesquelles nous avons déjà montré, dans les livres précédents, les hérétiques plusieurs fois vaincus. Le roi remarquait surtout que les évêques des hérétiques ne faisaient apparaître sur les malades aucune guérison miraculeuse, et il se rappelait comment, du temps de son père, un de ces évêques, qui se vantait, par les mérites de sa fausse croyance, de rendre la lumière aux aveugles, avait touché un aveugle, et, plein de confusion, l'avait renvoyé condamné à une cécité perpétuelle; ce que nous avons exposé au long dans le livre des Miracles.<sup>12</sup> Il appela donc de nouveau à lui les prêtres du Seigneur, et après avoir examiné leur croyance, il reconnut un seul Dieu qui doit être adoré sous la distinction de trois personnes, le Père, le Fils et le saint Esprit, desquelles on doit reconnaître le Fils égal au Père et au saint Esprit, le saint Esprit égal au Père et au Fils, vrai Dieu composé d'une Trinité égale et également toute-puissante. Reccared, ayant donc reçu l'intelligence de la vérité, mit de côté toute discussion, se soumit à la loi catholique, reçut le signe de la sainte croix et l'onction du saint chrême, et crut à notre Seigneur Jésus Christ, Fils de Dieu, égal à son Père et au saint Esprit, régnant avec eux dans les siècles des siècles; Amen. Ensuite il envoya dans la province Narbonnaise des messagers qui, racontant au peuple ce qu'il avait fait, le réunirent dans une même croyance.

---

<sup>11</sup> Cette assemblée, d'après les documents espagnols, se serait tenue en 587 (Giesebr.).

<sup>12</sup> Voir le liv. 2 de Grégoire de Tours; ce n'était pas du temps de Leuvigild, père de Reccared, ni en Espagne et parmi les Goths, mais en Afrique, et du temps de Hunerie, roi des Vandales, qu'avait eu lieu cette aventure.

Il y avait en ce temps un évêque de la secte arienne, nommé Athaloque, qui troublait tellement l'Église de Dieu par de vaines propositions et des interprétations mensongères des Écritures, qu'on l'eût dit Arius lui-même, de qui l'historiographe Eusèbe <sup>13</sup> a raconté qu'il avait rendu ses intestins dans les privés; mais, comme Athaloque ne permettait pas à ceux de sa secte de croire à ce récit, et qu'il n'avait de son parti qu'un petit nombre de flatteurs, violemment irrité, il entra dans sa cellule, et, ayant penché la tête sur son lit, rendit son âme perverse.<sup>14</sup> Ainsi, le peuple hérétiques, qui habitait cette province, abandonna ses erreurs, et confessa la Trinité indivisible.

Après cela, Reccared envoya à Gontran et à Childebert une ambassade pour faire la paix avec eux, offrant, comme il affirmait s'être réuni avec eux dans une même foi, de s'unir également à eux par la charité; mais le roi Gontran repoussa les envoyés, disant : *Quelle fidélité peuvent-ils me promettre, et comment pourrai-je les croire quand ils ont réduit en captivité ma nièce Ingonde, et quand, par leurs embûches, son mari a été mis à mort, et qu'elle-même a péri dans son voyage ? Je ne recevrai point d'ambassade de Reccared jusqu'à ce que Dieu permette que j'aie été vengé de ces ennemis.* Les envoyés, ayant reçu cette réponse, allèrent trouver le roi Childebert, qui les reçut avec des sentiments de paix; et ils lui dirent : *Ton frère Reccared, notre maître, veut se laver du crime qu'on lui impute, d'avoir été complice de la mort de votre sœur; il s'en purgera, si tu veux, par serment ou de quelque autre manière qu'il te plaira; puis il donnera à votre Grâce dix mille sous d'or, et il désire ainsi avoir votre amitié, afin qu'usant de votre secours, et vous du sien, lorsqu'il sera nécessaire, vous y trouviez tous deux votre avantage.* Lorsqu'ils eurent ainsi parlé, le roi Childebert et sa mère promirent de garder avec Reccared une paix et une amitié constantes, et après avoir reçu et fait des présents, les envoyés ajoutèrent : *Notre maître nous a aussi ordonné de transmettre à votre oreille quelques paroles sur votre fille et sœur Clodosinde, afin qu'elle lui soit donnée en mariage, ce qui rendra plus solide la paix promise entre vous.* Le roi et la reine répondirent : *Vous recevrez de nous, sur ce point, une promesse valable; mais nous n'osons faire la chose sans le consentement de notre oncle le roi Gontran; car nous lui avons promis de ne traiter aucune grande affaire sans en prendre son avis.* Ils s'en allèrent après avoir reçu cette réponse.

Il y eut cette annexe de grandes pluies au printemps, et les arbres et la vigne commençaient déjà à se garnir de feuilles lorsqu'il tomba de la neige qui couvrit tout; ensuite vint de la gelée qui brûla tant les pousses de la vigne que les autres fruits déjà sortis. La rigueur de la saison parvint à ce point que les hirondelles et les autres oiseaux venus des régions lointaines périrent par la violence du froid. Ce qu'il y eut de merveilleux, c'est que la gelée détruisit tout dans les lieux où elle n'avait jamais fait de mal, et qu'il n'y en eut pas dans ceux où elle avait coutume de nuire.

Les Bretons se précipitèrent sur le territoire de Nantes, pillèrent, envahirent les métairies, et emmenèrent des captifs. Ces nouvelles ayant été annoncées au roi Gontran, il ordonna de faire marcher une armée, et envoya aux Bretons un messenger pour leur dire de composer pour tout le mal qu'ils avaient fait, ou qu'autrement son armée les passerait au fil de l'épée. Saisis de crainte, ils promirent de réparer tout le mal qu'ils avaient fait. Alors le roi fit partir des envoyés pour aller vers eux, savoir Namatius, évêque d'Orléans, Bertrand, évêque du Mans, avec des comtes et autres hommes du premier rang. Il y vint aussi des hommes considérables du royaume de Clotaire, fils du roi Chilpéric, qui allèrent dans le territoire de Nantes annoncer à Waroch et à Widimael tout ce qu'ordonnait le roi. Ceux-ci répondirent : *Nous savons que ces cités appartiennent aux fils du roi Clotaire, et que nous-mêmes devons leur être soumis; ainsi nous composerons sans retard pour tout ce que nous avons fait contre leurs droits.* Ils donnèrent donc des cautions et souscrivirent des engagements, promettant de donner au roi Gontran et au roi Clotaire chacun mille sous de composition, et ils promirent aussi de ne plus faire d'irruption sur le territoire des cités qui leur appartenaient. La chose ainsi accommodée, les envoyés du roi s'en

---

<sup>13</sup> Rufin ajouta deux livres à l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe. Comme Grégoire de Tours et les autres auteurs de ce temps-là ne connaissaient cette histoire que par la traduction latine de Rufin, ils citaient tout l'ouvrage sous le nom d'Eusèbe. La mort d'Arius n'est racontée que dans le livre X, chap. XIV (Ruinart).

<sup>14</sup> On peut compléter ce récit par celui de Paul Diacre, *De Vita petrum Emerit.*, c. XIX.

retournèrent et leur rapportèrent ce qu'ils avaient fait. Mais tandis que l'évêque Namatius séjournait dans les métairies situées au territoire de Nantes, et qui, enlevées à ses parents, lui avaient été rendues, il lui survint à la tête trois ulcères pernicieux. S'en trouvant très malade, il voulut retourner dans sa ville; mais, en passant dans le pays d'Angers, il y rendit l'esprit. Son corps fut porté à la ville et enseveli dans la basilique de Saint-Aignan, confesseur. On mit dans son siège Austrin, dont le père avait été berger. Waroch, oubliant ses serments et ses engagements, n'accomplit rien de ce qu'il avait promis. Il s'empara des villes des Nantais, en fit la vendange et transporta le vin à Vannes. Sur quoi le roi Gontran, saisi de nouveau d'une grande colère, ordonna de faire marcher une armée, mais il s'apaisa.

La guerre entre les habitants de Tours, qui, comme nous l'avons dit plus haut, s'était apaisée, se réveilla avec une nouvelle fureur. Sichaire, après avoir tué les parents de Chramnisinde, s'était lié avec lui d'une grande amitié et ils se chérissaient tous deux avec une telle tendresse qu'ils prenaient souvent leurs repas ensemble et couchaient dans un même lit. Un soir Chramnisinde avait préparé à souper et avait invité Sichaire à son festin. Celui-ci étant venu ils se mirent ensemble à table. Comme Sichaire, pris de vin, tenait à Chramnisinde beaucoup de fâcheux propos, il en vint à dire, à ce qu'on rapporte : *Tu dois bien me rendre grâces, ô mon très cher frère, de ce que j'ai tué tes parents, car la composition que tu as reçue pour cela fait que l'or et l'argent abondent dans ta maison; tu serais maintenant nu et misérable, si cela ne t'avait pas un peu remonté.* Ces paroles de Sichaire excitèrent une grande amertume dans l'aine de Chramnisinde, et il dit en lui-même : *Si je ne venge pas la mort de mes parents, je mérite de perdre le nom d'homme et d'être appelé une faible femme.* Aussitôt, ayant éteint les lumières, il fendit avec sa dague la tête de Sichaire, qui, en ce dernier moment de sa vie, jeta un faible cri et tomba mort. Les serviteurs qui étaient venus avec lui prirent la fuite. Chramnisinde dépouilla le cadavre de tous ses vêtements et le pendit aux branches d'un buisson; puis, montant à cheval, il alla trouver le roi. Il entra dans l'église, et, s'étant jeté à ses pieds, lui dit : *Je te demande la vie, ô roi très glorieux, pour avoir tué les gens qui, après avoir fait périr en secret mes parents, ont enlevé tous mes biens.* Alors, ayant exposé son affaire en détail, la reine Brunehaut, qui avait pris Sichaire sous sa garantie, trouva très mauvais qu'il eût été tué de cette manière, et commença à s'emporter contre Chramnisinde. Voyant qu'elle lui était contraire, il se retira à Besages<sup>15</sup> dans le pays de Bourges, où habitaient ses parents, parce qu'il était mal vu dans le royaume du roi Gontran. Tranquille, femme de Sichaire, ayant laissé ses fils et ses richesses à Tours ou à Poitiers, alla chez ses parents dans le bourg de Merobes,<sup>16</sup> et s'y maria. Sichaire mourut vers l'âge de quarante ans; il avait été, durant sa vie, inconsidéré, ivrogne, porté au meurtre, et, dans son ivresse, il avait causé à plusieurs beaucoup de dommages. Chramnisinde retourna de nouveau vers le roi, et l'on prononça qu'il serait obligé de prouver que Sichaire avait tué les siens, ce qu'il fit. Mais comme Sichaire était sous la garantie de la reine Brunehaut, ainsi que nous l'avons dit, on ordonna que les biens de Chramnisinde fussent confisqués. Mais le domestique Flavien les lui rendit par la suite; et, comme il allait à Agen, il lui donna des lettres pour empêcher que personne ne lui fit du mal : la reine avait concédé ses biens à Flavien.

Dans cette année, la treizième du roi Childebert [en 588], comme nous étions en route vers la ville de Metz pour nous rendre auprès du roi, nous reçûmes l'ordre d'aller en ambassade vers le roi Gontran. Nous le trouvâmes dans la ville de Chalons et nous lui dîmes : *Ton très glorieux neveu Childebert t'envoie, ô illustre roi, un très ample salut, et te rend des grâces infinies de ta bonté, parce que tu ne cesses de lui donner des avis pour qu'il fasse ce qui plaît à Dieu et ce qui peut t'être agréable et convenir aux peuples. Il promet d'accomplir toutes les choses dont vous avez parlé ensemble et de ne violer aucun des engagements pris entre vous.* Alors le roi dit : *Je n'ai pas également à lui rendre grâces, quand il viole à ce point tout ce qu'il m'a promis. Il ne m'a pas*

<sup>15</sup> Ou Bazaiges, ou Bezagette, deux villages du département de l'Indre (Raynal, *Hist. du Berry*, t. 1. 169.) Vosagensem pagum.

<sup>16</sup> Mauriopes vicum. On ne connaît pas ce nom; mais on a le pagus *Mauripenais*, Hurepoix (Rambouillet, Étampes, Palaiseau, Corbeil), à l'extrémité duquel se trouve *Mérobés* (Loiret), écart de douze habitants, dont le nom pourrait être une traduction de *Mauriopes* (voyez A. Jacobs et aussi Ruinart).

*rendu, comme il le devait, ma part de la ville de Senlis. Il a empêché de passer des hommes que je voulais, pour mon avantage, transporter en d'autres lieux, parce qu'ils m'étaient contraires. Comment dites-vous donc que mon très doux neveu ne veut transgresser aucun des engagements signés entre nous ? Et nous lui répondîmes : Il ne veut rien faire contre ses engagements, et promet de les accomplir en entier; ainsi si tu veux envoyer dès à présent pour qu'on fasse le partage de la ville de Senlis, tu recevras immédiatement ce qui t'appartient. Donne par écrit le nom des hommes dont tu parles, et on accomplira tout ce qui a été promis. Comme nous tenions ce discours, le roi ordonna de relire le traité devant tous ceux qui étaient présents. En voici le texte :*

*Au nom du Christ, les très excellents seigneurs rois Gontran et Childebert, et la très glorieuse dame la reine Brunehault se sont réunis à Andelot <sup>17</sup> pour l'amour de la charité, afin de terminer, par une mûre délibération, tout ce qui pourrait engendrer des différends entre eux; et par la médiation des prêtres et des grands, Dieu y intervenant, pour l'amour de la charité il a été arrêté, voulu et convenu, qu'aussi longtemps que le Dieu tout-puissant les voudrait maintenir dans la vie de ce monde, ils se conserveraient une foi et une charité, pure et sincère; et en même temps comme le seigneur Gontran, d'après le traité qu'il a fait avec le seigneur Sigebert de vertueuse mémoire, a dit avoir droit de retenir en entier toute la portion qui lui était revenue du royaume de Charibert, et que les ayant cause du seigneur Childebert ont témoigné en son nom vouloir reprendre tout ce qu'avait possédé son père, il demeure arrêté, d'après une délibération et détermination fixes, que ce que le seigneur Sigebert, par un traité, avait eu du royaume de Charibert, savoir le tiers de la cité de Paris, avec son territoire et le peuple qu'elle contient, ainsi que Châteaudun, Vendôme et tout ce que ledit roi avait possédé dans tout le pays d'Étampes et de Chartres, leurs territoires et le peuple qu'ils contiennent, demeureront à perpétuité sous la puissance et domination du seigneur Gontran, avec tout ce que ledit seigneur a possédé dudit royaume du roi Charibert du vivant du roi Sigebert. D'un autre côté, le seigneur roi Childebert retient, à compter de ce jour, en sa puissance, les cités de Melun, deux portions de celle de Senlis, Tours, Poitiers, Avranches, Couserans, Aire, Bayonne, Albi, avec leurs territoires; et il est établi que celui de ces rois qui, par la volonté de Dieu, survivra à l'autre, héritera du royaume de celui qui sortira de la lumière du monde sans laisser de fils, en jouira en entier à perpétuité, et le laissera, avec l'aide de Dieu, à ses enfants. Il est spécialement convenu, comme une condition que tous doivent observer inviolablement, que tout ce que le seigneur roi Gontran a donné à sa fille Clotilde,<sup>18</sup> où, avec la permission de Dieu, lui donnera encore en biens, en choses et en hommes, cités, champs ou rentes, demeurera en sa possession et propriété; et si elle veut disposer à sa volonté de quelques-uns des champs qui lui ont été donnés du fisc, ou de ses effets et de ses fonds, ou qu'elle veuille les donner là quelqu'un, qu'ils lui soient conservés à perpétuité, avec l'aide de Dieu, ne lui soient enlevés en aucun temps par qui que ce soit, et qu'elle les possède en tout honneur, sûreté et dignité, sous la garde et défense du seigneur Childebert, ainsi que tout ce qu'elle se trouvera posséder à la mort de son père. Le seigneur roi Gontran promet également que, si par un effet de l'instabilité des choses humaines, ce que veuille ne pas permettre la miséricorde divine et ce qu'il ne désire pas, il arrivait que le roi Childebert quittât la lumière de ce monde, lui encore vivant, il prendrait comme un bon père sous sa tutelle et défense ses fils les rois Théodebert et Théodoric, ainsi que les autres que Dieu voudra lui accorder; en sorte qu'ils pussent posséder en toute sûreté le royaume de leur père, et prendrait de même sous*

---

<sup>17</sup> Les opinions varient sur le lieu où fut conclu ce traité; dans le mot *Andelaüm*, les uns voient la petite ville des Andelys en Normandie, les autres Andlaw dans les Vosges sur les confins de l'Alsace, d'autres enfin Andelot, dans le diocèse de Langres, entre Langres et Naz sur l'Ornain. Cette dernière opinion, adoptée par dom Bouquet, nous paraît aussi la plus vraisemblable, le bourg d'Andelot se trouvant à peu près sur la frontière du royaume de Childebert et de celui de Gontran.

<sup>18</sup> Le seul enfant qui restât au roi Gontran. — Il avait eu une autre fille nommée Chlodeberge qui, à ce qu'il paraît, était morte alors, mais qui est citée dans le deuxième concile de Valence (en 584), où sa sœur et elle sont appelées *religieuses* (Ruinart).

sa défense et protection la mère du seigneur Childebert, la dame reine Brunehault, sa fille Clodosinde, sœur du roi Childebert, aussi longtemps qu'elles demeureraient dans le pays des Francs, et la reine Faileube; qu'il leur demeurerait attaché comme à une bonne sœur et à de bonnes filles, et les maintiendrait en tout honneur et dignité, avec tous leurs biens, cités, champs, rentes ou autres titres, effets, et tout ce qu'elles possèdent actuellement que ce qu'elles pourront, avec l'aide du Christ, acquérir encore, afin qu'elles les possèdent en tout repos et toute sûreté; et si elles veulent disposer des champs qu'elles ont reçus du fisc, de leurs effets et de leurs fonds, ou les veulent transmettre à quelqu'un, que cela demeure aussi solidement établi à perpétuité, et ne soit enlevé par personne ni en aucun temps. Quant aux cités de Bordeaux, Limoges, Cahors, Béarn et Bigorre, que Galsuinthe, sœur de la dame Brunehault, a acquises en venant en France, tant en qualité de dot que de morgangiba, c'est-à-dire don du lendemain,<sup>19</sup> et que, par un jugement du très glorieux seigneur roi Gontran et des Francs, les rois Chilpéric et Sigebert encore vivants, la dame Brunehault est reconnue avoir acquises, il est convenu, qu'à compter de ce jour, la dame Brunehault recevra en propriété la cité de Cahors avec son territoire et le peuple qu'elle renferme. Les autres villes comprises dans le nombre de celles qui ont été nommées ci-dessus, seront possédées par le seigneur Gontran de son vivant, et après sa mort retourneront sous la domination de la dame Brunehault et de ses héritiers, pour être possédées par eux à demeure; avec l'aide de Dieu, et tant que vivra le seigneur Gontran, elles ne pourront, en quelque temps ni par quelque raison que ce soit, être revendiquées ni par la dame Brunehault ni par le roi Childebert ou ses fils; il est également convenu que le seigneur Childebert possédera dans son entier la cité de Senlis, et que le tiers qui en revient au seigneur Gontran sera compensé à son égard par le tiers appartenant au seigneur Childebert dans la cité de Rosson.<sup>20</sup> Il est également convenu que, conformément au traité qui a été fait entre le seigneur Gontran et le seigneur Sigebert de vertueuse mémoire, ceux des Leudes qui, après la mort du seigneur Clotaire, ont prêté d'abord serment au roi Gontran, et qui ont été convaincus d'avoir passé dans un autre parti, seront renvoyés des lieux qu'ils sont venus habiter; et de même ceux qui, après la mort du roi Clotaire, auront prêté d'abord serment au seigneur Sigebert, et se seront ensuite transportés dans un autre parti, seront renvoyés de la même manière. Il est également convenu de maintenir les dons faits par lesdits rois à l'Église ou à leurs fidèles, ou ce que, avec l'aide de Dieu, ils voudraient encore à bon droit leur conférer; comme aussi qu'aucun de ces fidèles n'aura à souffrir aucun préjudice en ce qui lui reviendra légalement et légitimement dans l'un ou l'autre royaume, mais qu'il lui sera permis de reprendre et posséder ce qui lui appartient; que si, dans l'interrègne, l'un d'entre eux, sans l'avoir mérité, était dépouillé de quelque chose, après avoir été entendu, il en obtiendra la restitution, et chacun possédera en toute sûreté ce qu'il aura tenu de la munificence des rois précédents, et possédé jusqu'à la mort du roi Clotaire de glorieuse mémoire, et ce qui a été depuis ce temps enlevé aux fidèles leur sera actuellement restitué; et comme, au nom de Dieu, les susdits rois se sont liés d'une union pure et sincère : il est convenu que, lorsque quelqu'un des fidèles des deux royaumes voudra voyager dans l'un ou l'autre de ces royaumes, soit pour des affaires publiques ou particulières, le passage ne lui sera en aucun temps refusé. Il est également convenu qu'aucun des deux rois ne cherchera à attirer à soi les Leudes de l'autre, et ne les recevra, quand ils viendront le trouver; que si par hasard l'un de ces Leudes, pour quelque tort, croit devoir se réfugier dans l'autre royaume, il sera rendu à son roi en obtenant des garanties de sûreté proportionnées à la nature de la faute. Il a été agréé d'ajouter au présent traité que, si sous quelque prétexte ou en quelque temps que ce fût, l'une des parties présentes venait à le transgresser, elle en perdrait tous les avantages tant actuels que promis, et ils tourneraient au

<sup>19</sup> Morgengabe; présent qu le mari faisait à la femme le lendemain du jour des noces, en récompense de la virginité qu'elle lui avait apportée. L'usage et le mot existent chez tous les peuples d'origine germanique; morgengap, morgincap, chez les Lombards; morgengifa chez les Anglo-Saxons; moregongafva chez les Scandinaves, etc.; on le retrouve également chez beaucoup d'autres nations, et il s'est conservé en Allemagne jusqu'aux temps modernes, mais seulement dans la classe supérieure.

<sup>20</sup> Selon les uns, Rosson-le-Long, bourg entre Soissons et Vie-sur-Aisne; selon d'autres, Rosson dans le diocèse de Beauvais.

*bénéfice de celui qui serait demeuré inviolablement fidèle aux susdites conditions, et il serait, sur tous les points, relevé des obligations de son serment. Ces choses ainsi arrêtées, les parties jurent, au nom du Dieu tout-puissant, de la Trinité indivisible, et de toutes les choses divines, ainsi que du redoutable jour du jugement, d'observer inviolablement tout ce qui a été écrit ci-dessus; sans aucune méchante tromperie ou artifice frauduleux. Convenu le quatrième jour des calendes de décembre, l'an 26<sup>e</sup> du règne du seigneur roi Gontran, et le 12<sup>e</sup> de celui du roi Childebart [28 novembre 587].*

Après la lecture du traité, le roi dit : *Que je sois frappé du jugement de Dieu, si j'ai enfreint quelque chose de ce que contient ce traité.* Et se tournant vers Félix, qui était venu en mission avec nous, il lui dit : *Dis-moi, ô Félix ! tu as lié une grande amitié entre ma sœur Brunehaut et Frédégonde, cette ennemie de Dieu et des hommes.* Lui le niant, je dis : *Le roi ne doit pas douter qu'elles ne conservent entre elles cette amitié dont elles sont liées depuis plusieurs années; car tu dois savoir certainement que la haine qui rogne entre elles depuis longtemps ne fait que croître au lieu de s'atténuer. Plût à Dieu que toi, ô roi très glorieux ! tu n'eusses pas pour Frédégonde, plus de bienveillance, car nous avons su bien souvent que tu avais reçu ses ambassades beaucoup mieux que les nôtres.* Et lui répondit : *Sache, prêtre de Dieu, que si j'ai reçu ses envoyés, c'est de manière à ne point manquer à mon amitié envers mon neveu, le roi Childebart, car je ne peux me lier d'amitié à celle de la part de qui je sais que sont venus souvent des gens envoyés pour m'ôter la vie de ce monde.* Lorsqu'il eut ainsi parlé, Félix dit : *Il est, je crois, parvenu jusqu'à votre Gloire que Reccared avait envoya une ambassade à votre neveu, pour lui demander en mariage votre nièce Clodosinde, fille de votre frère. Mais lui n'a rien voulu promettre que d'accord avec vous.* Le roi dit : *Il n'est pas très bon que ma nièce aille dans le pays où l'on a fait périr sa sœur, et ce n'est pas une chose conforme à la raison que la mort de ma nièce Ingonde demeure sans vengeance.* Félix répondit : *Ils désirent beaucoup s'en justifier par des serments ou par toute autre condition qu'on voudra leur imposer. Ils demandent seulement que vous consentiez à ce que Clodosinde soit fiancée à Reccared, ainsi qu'il vous en sollicite.* Le roi dit : *Si mon neveu accomplit toutes les conditions du traité qu'il a signé, je ferai là-dessus ce qui lui plaira.* Nous promîmes que tout serait accompli, et Félix ajouta : *Il supplie aussi votre bonté de lui prêter secours contre les Lombards, afin que les chassant d'Italie, il puisse recouvrer ce que son père possédait de son vivant, et que par son assistance et la vôtre, le reste soit remis sous la domination de l'empereur.* Le roi répondit : *Je ne puis envoyer mon armée en Italie, pour la livrer moi-même à la mort. L'Italie est actuellement ravagée par une cruelle contagion.* Et moi je dis : *Vous avez fait connaître à votre neveu qu'il fallait qu'il rassemblât tous les évêques de son royaume, parce qu'il y a beaucoup de choses qu'ils doivent examiner; mais votre neveu très glorieux désirerait que, suivant l'usage canonique, chacun des métropolitains rassemblât ses suffragants, et remédiât par l'autorité des décrets sacerdotaux aux désordres commis dans son propre pays. Quel motif peut-il y avoir pour rassembler une si grande multitude ? aucun péril n'ébranle la foi de l'Église, il ne s'élève point de nouvelle hérésie. Quelle nécessité y a-t-il donc de rassembler tant de prêtres du Seigneur ?* Et le roi dit : *Ils ont à juger de beaucoup d'actions iniques, tant fornications qu'autres affaires qui se traitent entre nous; mais l'affaire de Dieu est la première de toutes, et vous devez rechercher d'abord comment l'évêque Prétextat a été assassiné par le glaive dans son église. On doit aussi discuter l'accusation de luxure portée contre plusieurs, afin que, s'ils sont convaincus, ils se soumettent à la correction des décrets sacerdotaux; que si on les trouve innocents, la fausseté de l'accusation soit reconnue publiquement.* Il ordonna que ce synode fût renvoyé au commencement du quatrième mois,<sup>21</sup> et après cet entretien nous nous rendîmes à l'église. C'était le jour de la fête de la résurrection du Seigneur. Après la liturgie, il nous invita à sa table, qui ne fut pas moins chargée de mets qu'abondante en satisfaction. Le roi tournait toujours l'entretien sur Dieu, la construction des églises, la défense des pauvres. Il riait aussi des jeux d'esprit qu'il aimait beaucoup, ajoutant des choses dont nous recevions une sorte de joie; car il disait : *Pourvu que mon neveu garde toutes les promesses qu'il m'a faites, tout ce que j'ai est à lui; et s'il se scandalise de ce que je reçois les envoyés de mon neveu Clotaire, suis-je donc privé de sens, que*

---

<sup>21</sup> Au 1er juin 588. — On ne trouve aucune autre mention de ce concile et il est permis de douter qu'il ait jamais été tenu (Ruinart).

*je ne puisse me ménager entre eux, de manière à ce qu'il ne s'engendre pas de discorde ? Je sais qu'il vaut mieux y couper court que les laisser traîner en longueur. Je donnerai à Clotaire, si je le reconnais pour mon neveu, deux ou trois cités pour sa part, afin qu'il ne paraisse pas déshérité de mon royaume, et pour ne point préparer d'embarras à ceux à qui je le laisserai.* Après avoir dit ces choses et plusieurs autres, il nous renvoya avec d'affectueuses caresses, et chargés de présents, nous recommandant d'insinuer toujours au roi Childebert des choses avantageuses à son bien-être.

Ce roi, comme nous l'avons dit, était libéral en aumônes, assidu aux veilles et aux jeûnes. On disait alors que Marseille était grandement dévastée par la peste inguinale,<sup>22</sup> et que cette maladie s'était répandue très rapidement jusqu'à un bourg du pays de Lyon nommée Octave. Mais le roi, comme l'aurait pu faire un bon évêque, prit soin d'ordonner des remèdes capables de guérir les plaies contractées par les péchés des peuples. Il voulut que tout le monde se rassemblât à l'église, et que les Rogations y fussent célébrées avec la plus grande dévotion; que personne ne prît pour sa nourriture autre chose que du pain d'orge et de l'eau pure, et, que tous assistassent constamment aux Vigiles. Cela se fit, ainsi qu'il l'avait ordonné, pendant trois jours; il répandit ses aumônes encore plus libéralement que de coutume, craignant tellement pour tout son peuple, qu'on l'on pris non seulement pour un roi, mais pour un prêtre du Seigneur; mettant toutes ses espérances dans la miséricorde de Dieu, et tournant toutes les pensées qui pouvaient lui survenir vers celui sur qui, dans la pureté de sa foi, il s'en reposait du soin de les rendre efficaces. On rapportait comme une chose notoire parmi les fidèles, qu'une femme, dont le fils était dans son lit cruellement malade de la fièvre quarte, s'étant reprochée au milieu de la foule du peuple jusque derrière le roi, et lui ayant pris adroitement quelques brins de la frange de son vêtement royal, les mit dans de l'eau qu'elle fit boire à son fils, et qu'aussitôt la fièvre cessa, et il fut guéri; ce dont je ne fais aucun doute; car souvent j'ai entendu des démoniaques, dans leurs accès, invoquer son nom, et, reconnaissant sa puissance,<sup>23</sup> s'accuser eux-mêmes de ce qu'ils avaient fait.

Comme, ainsi que nous l'avons dit, la contagion empirait dans la ville de Marseille, il convient de détailler plus au long tout ce que cette ville eut à souffrir. En ces jours-là, l'évêque Théodore alla vers le roi pour lui parler contre le patrice Nicet; mais le roi Childebert n'ayant pas voulu l'entendre, il prit le parti de s'en retourner chez lui. Cependant, un vaisseau d'Espagne, arrivé dans le port pour y faire le commerce accoutumé, apporta avec lui le germe pernicieux de cette maladie; et, comme il avait négocié avec beaucoup de citoyens, il arriva aussitôt que, dans une maison qui contenait huit habitants, tous périrent par la contagion, en sorte qu'elle demeura vide. Le feu de la contagion ne se répandit pas sur-le-champ dans toutes les maisons, mais demeura interrompu quelque temps; puis, comme une flamme allumée dans les moissons, il embrasa toute la ville de la fureur de la maladie. Cependant, l'évêque de la ville y arriva, et se tint renfermé dans la basilique de saint Victor, avec un petit nombre de ceux qui l'avaient accompagné. Il implorait, par des veillées et des oraisons, la miséricorde de Dieu sur les calamités de sa ville, afin que, le mal s'apaisant, le peuple pût retrouver quelque repos. La maladie ayant cessé pendant deux mois, le peuple commençait à revenir sans crainte, lorsqu'elle reprit de nouveau, et ceux qui étaient revenus périrent. Beaucoup de bourgs voisins souffrirent ensuite de ce fléau.

Agéric, évêque de Verdun, était malade du chagrin qu'il éprouvait journallement en pensant que Gontran-Boson, pour qui il s'était porté caution, avait été tué, et il ressentait aussi une douleur secrète de ce que Bertfried avait été tué dans l'oratoire de la maison épiscopale; et chaque jour, en pleurant, il répétait aux fils de Gontran, qu'il avait avec lui : *C'est en haine de moi qu'on vous a laissés orphelins.* Dévoré, comme nous l'avons dit, par ce souvenir, accablé d'un cruel déplaisir, et de plus consumé par une excessive diète, il mourut et fut déposé dans le

---

<sup>22</sup> C'est-à-dire ayant son siège dans l'aine.

<sup>23</sup> La sainteté de ce roi et ses miracles étaient généralement admis de son temps. Voyez Paul Diacre, *Histoire des Lombards*, livre IV, ch. XXXV; voyez aussi Aimoin, livre III (Guadet et Tar.).

tombeau.<sup>24</sup> Buciovald, son vicaire, concourut pour son épiscopat, mais ne put l'obtenir. L'autorité royale, d'accord avec l'élection des citoyens, porta au sacerdoce Charimer, référendaire, et mit de côté l'abbé Buciovald. Il passait pour orgueilleux, et, à cause de cela, plusieurs lui donnaient le nom de *Bucccus validus* (trompette sonore [fort parleur]). Licérius, évêque d'Arles, mourut aussi et, par la protection de l'évêque [d'Autun] Siagrius, Virgile<sup>25</sup> [Virgilius], vicaire d'Autun, fut mis à sa place.

En ce temps mourut aussi Deutère, évêque de Vannes, à la place duquel on nomma Fronime. Ce Fronime était natif de la ville de Bourges; mais, je ne sais pourquoi, il s'était rendu en Septimanie. Après la mort du roi Athanagild, il fut magnifiquement reçu par son successeur Liuva, et sacré évêque de la ville d'Adge. Mais, après la mort de Liuva, son successeur, Leuvigild, ayant marché dans les voies iniques de l'hérésie, lorsque Ingonde, fille du roi Sigebert, eut été, comme nous l'avons dit, mariée en Espagne, on fit entendre à Leuvigild que l'évêque lui donnait des conseils pour empêcher qu'elle ne se laissât infecter du venin des croyances hérétiques; et, à cause de cela, il lui dressa des pièges dangereux, afin de le chasser de son évêché; mais, ne trouvant pas moyen de le faire tomber dans ses lacs, il envoya enfin des gens pour le faire périr sous le glaive. L'évêque en fut averti par des messagers, et, quittant la ville d'Agde, il vint dans les Gaules. Là, il fut accueilli par un grand nombre d'évêques, en reçut des présents, et passa au roi Childebert. Le siège de Verdun<sup>26</sup> étant demeuré vacant, le roi le revêtit en cette ville de la puissance pontificale, neuf ans après celui où il avait été chassé de son premier siège.

Les Bretons pillèrent cruellement cette année les territoires de Nantes et de Rennes, vendangèrent les vignes, dévastèrent les champs cultivés, et emmenèrent captifs les habitants des villages, ne gardant aucune des promesses qu'ils avaient faites, et non seulement ne gardant pas leurs promesses, mais enlevant ce qui appartenait à nos rois.

Le roi Childebert avait promis, sur la demande des Lombards dont il avait reçu des présents, de donner sa sœur pour femme à leur roi;<sup>27</sup> mais les envoyés des Goths étant venus ensuite, comme il apprit que cette nation s'était convertie à la foi catholique, ils reçurent à leur tour la même promesse; et Childebert envoya une ambassade à l'empereur pour convenir qu'il enverrait des troupes faire la guerre aux Lombards, ce qu'il n'avait pas encore fait,<sup>28</sup> et que de concert avec lui il les chasserait d'Italie [en 588]. Cependant il envoya son armée pour se rendre maître de ce pays, et les chefs s'étant mis en marche avec l'armée, ils livrèrent combat; mais les nôtres furent très fort battus et il y en eut beaucoup de tués, plusieurs faits prisonniers; d'autres, échappés par la fuite, revinrent à grand-peine dans leur pays. Il se fit dans cette occasion un tel carnage de l'armée des Francs, qu'on ne se rappelle pas qu'il y en ait eu un semblable.

La quatorzième année du roi Childebert [en 589], passa de ce monde la reine Ingoberge, veuve de Charibert, femme d'une grande prudence, adonnée à la vie religieuse, et point paresseuse aux veilles, aux prières et aux aumônes. Avertie, je crois, par la providence de Dieu, elle m'envoya des messagers pour que je vinsse l'aider à faire son testament, comme elle l'avait

---

<sup>24</sup> A Verdun dans un oratoire qu'il avait élevé à saint Martin et qui depuis, appelé Saint-Airy, du nom de son fondateur, subsistait encore au dix-huitième siècle. Voyez aussi Fortunat, III, 27-28 (Ruinart).

<sup>25</sup> Virgilius (*Virgile*), suivant quelques-uns, ne succéda pas immédiatement à Licérius, mais à Paschasius, qui ne siégea que très peu de temps (Ruinart).

<sup>26</sup> *Le texte de l'abbé Odon donne Vence à la place de Verdun*, avec la note : la Provence avait été alors cédée, comme on sait, aux rois francs, par les Ostrogoths (Guad. et Tar.)

<sup>27</sup> Autharis, que Grégoire de Tours (livre X), nomme Aptacarius. Il s'agit de Clodosuinde.

<sup>28</sup> Voyez ce qu'a dit Grégoire dans le livre VI. Il revient encore sur cette ambassade au livre X. Voyez aussi ce qu'en dit Paul Diacre dans son *Histoire des Lombards*, liv. III, chap. XXX (Ruinart).

projeté pour le salut de son âme, afin de faire rédiger par écrit, lorsque, je serais venu vers elle, et après s'en être consultée avec moi, les choses qu'elle avait déterminé de faire. Je vins, et je le déclare, je vis une personne craignant Dieu. Elle me reçut avec bienveillance, fit appeler un notaire, et s'étant, comme je l'ai dit, consultée avec moi, légua certaines choses à l'église de Tours et à la basilique de saint Martin, et d'autres à l'église du Mans; et peu de mois après, accablée d'une maladie subite, elle passa de ce monde, à ce que je crois, dans la soixante-dixième année de son âge, laissant une fille unique mariée au fils du roi de Kent [Éhelbert]. Elle donna par son testament la liberté à un grand nombre de gens.

Le duc Amale, avant envoyé sa femme dans un de ses domaines pour y soigner ses affaires, devint amoureux d'une jeune fille de naissance libre. La nuit venue, étant pris de vin, il envoya ses serviteurs pour enlever la jeune fille, et l'amener dans son lit. Elle résistant, ils la conduisirent par force dans sa demeure, la frappant de soufflets, en sorte que le sang coulait à flots de ses narines. D'où il arriva que le lit du duc en fut ensanglanté; car s'en étant rendu maître avec des coups de poing, des soufflets, et d'autres mauvais traitements, il la prit dans ses bras, et aussitôt, accablé de sommeil, il s'endormit. Elle, ayant étendu la main au-delà de la tête de cet homme, trouva son épée, et l'ayant tirée, lui en frappa courageusement la tête, ainsi que l'avait fait Judith à Holopherne. A ses cris, ses serviteurs accoururent et voulurent tuer la jeune fille, mais il s'écria en disant : *N'en faites rien, je vous prie, car j'ai péché en voulant de force lui ravir sa chasteté; qu'elle ne périsse point celle qui n'a rien fait que pour conserver sa pudicité.* En disant ces mots, il rendit l'esprit. Tandis que sa famille réunie était occupée à pleurer sur le lit, la jeune fille, avec l'aide de Dieu, s'échappa, sortit de la maison et arriva dans la nuit à la ville de Châlons située à près de trente-cinq milles <sup>29</sup> du lieu d'où elle était partie. Là, elle entra dans la basilique de saint Marcel, et prosternée aux pieds du roi lui raconta tout ce qui lui était arrivé. Le roi très miséricordieux non seulement lui donna la vie, mais commanda qu'il lui fût remis un ordre d'après lequel il la prenait sous sa protection, et défendait à aucun des parents du défunt de l'inquiéter en aucune manière. Nous avons su que, par l'aide de Dieu, la chasteté de cette fille n'avait été en aucune manière violée par son furieux ravisseur.

La reine Brunehault fit fabriquer un bouclier d'une merveilleuse grandeur, d'or et de pierres précieuses. Elle fit aussi faire en bois deux plats vulgairement nommés bassins, également ornés de pierreries et d'or, et les envoya au roi d'Espagne par Ébrégésile, qui avait déjà été plusieurs fois en ambassade en ce pays. On vint avertir le roi Gontran de la chose, et lui dire que la reine Brunehault envoyait des présents aux fils de Gondevald. Alors le roi ordonna qu'on fit une garde exacte sur toutes les routes de son royaume, afin que personne ne pût passer sans être examiné. On cherchait donc dans les habits des voyageurs, dans leurs chaussures, dans leurs effets, pour savoir s'ils ne portaient pas de lettres cachées. Ébrégésile, arrivant à Paris avec les présents dont il était chargé, fut pris par le duc Ebrachaire et conduit à Gontran; le roi lui dit : *Ne suffisait-il pas, ô malheureux, qu'aidant à des projets impudiques tu allasses inviter au mariage Ballomer que vous appelez Gondevald, que mon armée a vaincu, et qui voulait réduire mon royaume sous sa puissance ? Maintenant vous envoyer des présents à ses fils pour les faire revenir dans les Gaules, afin de me mettre à mort. Tu n'iras donc point où tu veux, mais, tu mourras de mort violente, parce que la mission dont tu es chargé est contraire à notre race.* Celui-ci nia ce qu'on lui imputait, et dit que ces paroles ne pouvaient s'adresser à lui, mais qu'il allait porter ces présents à Reccared qui devait épouser Clodosinde, sœur du roi Childebart. Le roi crut à ce qu'il disait et le relâcha. Il poursuivit avec les présents son chemin vers le lieu où il était envoyé.

---

<sup>29</sup> Quinze milles seulement selon quelques manuscrits, ce qui paraît plus probable.

Le roi Childebert sur une invitation de Sigebert, évêque de la ville de Mouzon,<sup>30</sup> se décida à célébrer dans cette ville, le jour de Pâques. Son fils Théodebert était alors malade, et souffrait beaucoup d'une tumeur à la gorge; mais il guérit. Cependant le roi Childebert leva une armée, et se prépara à passer avec elle en Italie pour combattre la nation des Lombards. Mais les Lombards, l'ayant appris, lui firent passer des envoyés avec des présents, lui disant : *Qu'il y ait amitié entre nous, afin que nous ne périssions pas, et nous te paierons certainement un tribut, et nous ne manquerons pas de te donner secours contre tes ennemis, toutes les fois que tu en auras besoin.* Le roi Childebert ayant entendu ces paroles, adressa des envoyés au roi Gontran pour lui faire connaître ce qu'on lui offrait. Celui-ci ne s'opposa point à cet accord, et lui conseilla de ratifier la paix. Le roi Childebert donna ordre à soit armée de s'arrêter, et fit partir des envoyés pour aller trouver les Lombards, afin que s'ils confirmaient ce qui avait été promis, l'armée revînt dans son pays; mais cela ne fut point accompli.

Le roi Childebert, sur l'invitation de l'évêque Mérovée, envoya à Poitiers Florentien, maire du palais, et Romulf,<sup>31</sup> comte du palais, pour faire le recensement du peuple, afin que, rectifiant les rôles d'après les changements survenus, il en pût tirer le tribut qu'on y payait du temps du père de Childebert. Plusieurs de ceux qui payaient étaient morts, en sorte que le poids du tribut pesait sur les veuves, les orphelins et les faibles. Les envoyés de Childebert ayant examiné la chose en détail, déchargèrent les pauvres et les infirmes, et comprirent dans le cent ceux que leur condition soumettait justement au tribut, après quoi ils vinrent à Tours; mais lorsqu'ils voulurent obliger le peuple à payer le tribut, disant qu'ils avaient entre les mains les rôles des contributions telles qu'elles avaient été payées sous les règnes précédents, nous répondîmes en ces paroles : *Il est certain que du temps du roi Clotaire, on fit des rôles de la ville de Tours, et que les registres furent portés au roi; mais touché de la crainte de l'évêque saint Martin, le roi les brûla. Après la mort du roi Clotaire, le peuple prêta serment au roi Charibert. Celui-ci jura de ne point imposer au peuple de lois ni de coutumes nouvelles, et de le maintenir par la suite dans l'état où il avait vécu sous la domination de défunt son père; et en effet, il ne porta aucune nouvelle ordonnance tendant à le dépouiller. De son temps, le comte Gaïse, en vertu de capitulaires faits, comme nous l'avons dit, plus anciennement, commença à exiger le tribut; empêché par l'évêque Euphrodus, il se rendit auprès du roi avec le fruit de cette inique exaction, et lui montra les capitulaires dans lesquels étaient portés les rôles. Mais le roi, gémissant et redoutant la puissance de saint Martin jeta au feu les capitulaires, remit à la basilique de saint Martin les pièces de monnaie injustement exigées, et protesta qu'aucun des gens de Tours ne serait soumis à aucun tribut public. Après sa mort, le roi Sigebert eut cette ville sous sa puissance, et ne la chargea d'aucun tribut. Voilà maintenant la quatorzième année que règne Childebert; depuis la mort de son père, il n'a rien exigé, et la ville n'a gémi sous le poids d'aucun import. Maintenant, s'il est en votre pouvoir de le lever ou de ne le pas lever; mais prenez garde de ne point attirer de mal sur le roi, en allant contre son serment.* Ils me répondirent : *Voilà dans nos mains le registre en vertu duquel ce peuple est imposé.* Et je dis : *Ce livre n'a pas été apporté du trésor du roi, et n'a point fait autorité depuis plusieurs années. Ce n'est pas merveille si, par inimitié pour leurs concitoyens, quelques-uns l'ont conservé chez eux. Dieu jugera ceux qui, après un si long intervalle de temps, l'ont reproduit pour dépouiller nos citoyens.* C'était Audin qui avait produit ce registre. Le même jour, tandis que ces choses se passaient, son fils fut pris de la fièvre, et mourut trois jours après. Ensuite de quoi nous envoyâmes au roi des messagers pour lui demander de nous donner à connaître ce qu'il aurait ordonné sur cette affaire. Incontinent nos messagers nous firent passer des lettres royales portant

<sup>30</sup> Momociacense oppidum; Grégoire cite encore (*Gloire des Conf.*, ch. LIII) un Thaumastus évêque *Momociacensis urbis*. Mouzon, ville située sur la Meuse, est nommée dans les textes anciens du moyen âge *Mommum*, *Mosomagus* et les soldats de sa garnison *Musmagenses* dans la *Notitia imp. Rom.*; on a cru voir là une analogie suffisante pour placer Mouzon la *Momociacense oppidum* de Grégoire. D'autres ont préféré croire à une erreur des manuscrits, et au lieu de *Momociacense* lire *Moguntiacense*; mais Grégoire sait très bien appeler Mayence *Mogontia*, quand il la cite; l'erreur est donc vraisemblable. D'ailleurs, Sigebert et Thaumaste sont des noms complètement inconnus sur ce qu'on a de liste d'évêques de la Gaule de la fin du sixième siècle. Ce passage est un problème.

<sup>31</sup> Voyez *Miracles de saint Martin*, IV, 6, et Fortunat, liv. X.

que, par respect pour saint Martin, le peuple de Tours ne serait pas soumis aux rôles. Après les avoir reçues, les hommes que nous avons envoyés pour cette affaire revinrent aussitôt dans leur pays.

Le roi Gontran fit marcher une armée en Septimanie. Le duc Austrovald étant arrivé à Carcassonne fit prêter serment au peuple, et le soumit à la puissance du roi. Le roi envoya Boson et Antestius pour se rendre maîtres des autres cités. Celui-ci arriva plein d'orgueil, méprisant le duc Austrovald, et le blâmant d'avoir osé, sans lui, entrer dans Carcassonne. Il y marcha avec les gens de Saintes, de Périgueux, de Bordeaux, d'Agen et de Toulouse. Comme il s'avavançait ainsi plein d'arrogance, les Goths, avertis, se préparèrent à le faire tomber dans des pièges. Ayant placé son camp sur une petite rivière proche de la ville, il se mit à faire festin et s'enivra, éclatant en injures et en blasphèmes contre les Goths, qui, survenant à l'improviste, le surprirent, avec ses conviés, au milieu de leur repas. Alors ceux-ci, poussant des cris, sortirent contre les Goths. Ces derniers résistèrent peu et feignirent de prendre la fuite. Mais, comme les autres les poursuivaient, les gens qu'ils avaient mis en embuscade se levèrent, les entourèrent, et en firent un grand carnage. Ceux qui purent échapper, montant à cheval, se dérobèrent à grand-peine par la fuite, laissant par les champs tout leur mobilier, n'emportant avec eux rien de ce qui leur appartenait, et tenant à grand bonheur d'avoir la vie sauve. Les Goths, en les poursuivant, ramassèrent tous leurs effets, les emportèrent, emmenèrent captifs tous les piétons, et tuèrent près de cinq mille hommes. Ils en emmenèrent captifs plus de deux mille, mais en relâchèrent un grand nombre, qui retournèrent dans leur pays.<sup>32</sup>

Le roi irrité ordonna de fermer tous les chemins de son royaume, afin que personne du royaume de Childebert ne trouvât passage à travers son territoire, disant : *C'est par la perfidie qu'il a eue de faire alliance avec le roi d'Espagne, que mon armée a été détruite, et il a envoyé vers lui, afin que les villes ne se soumissent pas à ma puissance.* Il s'aboutait encore à ceci un autre foyer d'aigreur : Childebert songeait à envoyer à Soissons son fils aimé, nommé Théodebert; ce qui donnait des soupçons au roi Gontran, car il disait : *Mon neveu envoie son fils à Soissons pour le faire entrer dans Paris, parce qu'il veut m'enlever mon royaume;* ce que Childebert n'avait jamais pu vouloir, s'il est permis de le dire, même en pensée. Gontran parlait aussi en termes outrageants de la reine Brunehaut, disant que son fils faisait cela par son conseil, et ajoutant qu'elle avait invité le fils de Gondevald à venir s'unir avec elle en mariage; en sorte qu'il ordonna qu'un synode d'évêques se rassemblât au commencement de novembre. Plusieurs qui s'étaient mis en route des parties les plus éloignées de la Gaule pour venir à cette assemblée, retournèrent sur leurs pas, parce que la reine Brunehaut se purgea par serment de cette accusation; et Gontran, ayant fait rouvrir les routes, laissa le passage libre aux gens qui voulaient aller avec le roi Childebert.

En ces jours-là, Ingiltrude, qui avait établi un monastère dans l'enceinte de Saint-Martin,<sup>33</sup> vint vers le roi pour accuser sa fille. Dans ce monastère vivait Bertheflède, fille du défunt roi Charibert; mais Ingiltrude étant sortie du monastère, Bertheflède passa dans celui du Mans. Elle était adonnée à la gourmandise et au sommeil, et sans aucun soin du service de Dieu. Je crois devoir rapporter plus en détail l'affaire d'Ingiltrude et de sa fille. Lorsque plusieurs années auparavant, Ingiltrude avait commencé à rassembler, comme nous l'avons dit, dans les cours de Saint-Martin, un monastère de filles, elle écrivit à sa fille, en disant : *Laisse ton mari, et viens, que je te fasse abbesse du troupeau que j'ai rassemble ici.* Celle-ci ayant écouté ce conseil de l'imprudence, vint à Tours avec son mari, et étant entrée dans le monastère, elle dit à son mari : *Va-t'en, et gouverne nos biens et nos enfants, car je ne retournerai pas avec toi parce que celui qui vit en mariage ne verra pas le royaume de Dieu.* Celui-ci vint vers moi, et me raconta tout ce que lui avait dit sa

---

<sup>32</sup> Isidore assure qu'il y eut soixante mille hommes du côté des Francs à cette bataille; il ajoute que jamais les Goths ne remportèrent une victoire plus complète. L'armée de Reccared était commandée par Claudiud duc de Lusitanie (Ruinart).

<sup>33</sup> Ce monastère subsista longtemps dans l'intérieur des murs de Saint-Martin, sous le nom de Sainte-Marie-d'Escrignole (de scrinolio), et fut, vers le commencement du onzième siècle, transféré près de là sur une colline.

femme. Alors je me rendis au monastère, et j'y lus un canon du concile de Nicée, ainsi conçu : *Si une femme quitte son mari, et dédaigne le lit dans lequel elle a bien vécu, disant qu'il n'y a pas de part dans la gloire du royaume céleste pour celui qui vit en mariage, qu'elle soit anathème.*<sup>34</sup> Berthegonde l'ayant entendu, et craignant d'être privée de la communion par les évêques, retourna avec son mari. Trois ou quatre ans après, sa mère envoya de nouveau vers elle, la suppliant de venir la trouver. Alors, en l'absence de son mari, ayant chargé une barque tant de ce qui lui appartenait que de ce qui appartenait à son mari, elle prit avec elle un de ses fils, et vint débarquer à Tours. Mais comme sa mère ne put la garder avec elle à cause de la méchanceté de son mari, et de peur qu'il ne suivit l'accusation qu'il avait faussement portée contre elle, elle l'envoya vers son fils Bertrand, frère de Berthegonde, et évêque de Bordeaux. Son mari l'y poursuivant, Bertrand lui dit : *Comme tu l'as épousée sans le consentement de ses parents, elle ne sera point ta femme.* Il y avait près de trente ans qu'ils étaient mariés. Son mari vint plusieurs fois à Bordeaux; mais l'évêque ne voulut pas la lui rendre. Le roi Gontran étant venu, comme nous l'avons dit dans un livre précédent (VIII), à la ville d'Orléans, cet homme commença à attaquer l'évêque avec des paroles très aigres, disant : *Tu m'as enlevé ma femme et ses serviteurs; et voilà ce qui ne convient point à un évêque, que toi avec mes servantes, et elle avec tes serviteurs, vous vous livriez à la honte de l'adultère.* Alors le roi, irrité de colère, força l'évêque de promettre de la rendre à son mari, disant : *Elle est ma parente; et si elle a fait quelque chose de mal dans la maison de son mari, j'aurai soin d'en prendre vengeance; mais autrement pourquoi livrer cet homme à toute sorte de honte, et lui enlever sa femme ?* L'évêque Bertrand le promit, et dit : *Ma sœur est venue vers moi, j'en conviens, après plusieurs années révolues; et par amitié pour elle et sur son désir, je l'ai gardée avec moi, ainsi qu'il lui plaisait; maintenant elle m'a quitté : la demande donc et la reprenne qui voudra, je n'y mettrai pas d'obstacle.* Après avoir parlé ainsi, il lui envoya secrètement des messagers pour lui dire de prendre l'habit, d'entrer en religion, et de se rendre dans la basilique de Saint-Martin, ce qu'elle fit sans aucun retard. Son mari vint, suivi de beaucoup de gens, pour l'enlever du lieu saint. Elle avait pris l'habit religieux, assurait qu'elle avait embrassé la pénitence, et refusa de suivre son mari. Cependant l'évêque Bertrand étant mort dans la ville de Bordeaux, elle revint à elle-même, et dit : *Malheur à moi d'avoir écouté les conseils de ma méchante mère ! Voilà que mon frère est mort; je suis délaissée de mon mari, séparée de mes fils; où irai-je, malheureuse, et que ferai-je ?* Alors elle se détermina à se rendre à Poitiers. Sa mère voulut la retenir avec elle, mais ne put y parvenir; il en résulta entre elles de l'inimitié, et elles venaient souvent en la présence du roi; l'une voulant garder les biens de son père, l'autre ceux de son mari. Berthegonde montra la donation que lui avait faite son frère Bertrand, disant : *Mon frère m'a donné telle et telle chose.* Sa mère, ne reconnaissant pas la donation, et voulant tout reprendre pour elle, envoya des gens qui brisèrent les portes de la maison de sa fille, et enlevèrent tout ce qu'elle avait, ainsi que la donation. Elle fournit ensuite elle-même, en quelque sorte, la preuve de ce fait, en restituant, lorsqu'elle y fut contrainte, sur la demande de sa fille, plusieurs des choses qu'elle avait enlevées. Moi et mon confrère Mérovée ayant souvent reçu des lettres du roi pour que nous eussions à pacifier cette affaire, Berthegonde se rendit à Tours. Comme elle fut mise en jugement devant nous, nous l'obligeâmes, autant qu'il nous fut possible, à se conformer à la raison; mais rien ne put fléchir sa mère : violemment irritée, elle se rendit auprès du roi pour déshériter sa fille des biens de son père, et ayant exposé l'affaire devant le roi et en l'absence de sa fille, il fut décidé qu'elle restituerait un quart<sup>35</sup> à sa fille, et en conserverait trois en commun avec ses petits-fils qu'elle avait d'un de ses fils. Le prêtre Teuthaire qui, autrefois référendaire du roi Sigebert, était récemment entré dans le clergé, et y avait reçu les honneurs de la prêtrise, fut nommé pour exécuter ce partage, ainsi qu'il avait été ordonné par le roi; mais la fille s'y refusant, il n'y eut point de partage de fait, et la querelle ne fut point apaisée.

Rigonthe, fille de Chilpéric, tenait souvent des discours contre sa mère, se prétendait la maîtresse, et disait que sa mère devait la servir, l'accablant continuellement d'un grand nombre d'injures, en sorte qu'elles se battaient souvent à coups de poings et avec des soufflets. Sa mère enfin lui dit : *Pourquoi me tourmentes-tu, ma fille ? Voilà les trésors de ton père que j'ai en ma puissance, prends-les, et fais-en ce qu'il te plaira;* et étant entrée dans le cabinet du trésor, elle

<sup>34</sup> Cette décision ne se trouve point parmi celles du concile de Nicée; mais quelque chose de semblable existe à la fin des articles du synode de Gangra (Giasebr.)

<sup>35</sup> Le tiers, d'après deux manuscrits.

ouvrit un coffre rempli de colliers et de bijoux précieux, et après en avoir tiré pendant longtemps diverses choses qu'elle remettait à sa fille qui était là présente, elle lui dit : *Je suis fatiguée, mets la main dans le coffre, et sors-en ce que tu trouveras*. Celle-ci ayant, enfoncé son bras dans le coffre pour en tirer des effets, sa mère prit le couvercle, et lui en frappa la tête; puis, le pressant de toutes ses forces, elle lui serrait la gorge contre la planche inférieure, de telle sorte que les yeux étaient prêts à lui sortir de la tête. Une servante qui était dans le cabinet, se mit à crier de toutes ses forces en disant : *Accourez, je vous prie, accourez; voilà ma maîtresse que sa mère étrangle*. Aussitôt ceux qui étaient restés devant la porte, attendant qu'elles sortissent, se précipitèrent vers le cabinet, et, sauvant Rigonthe d'un péril imminent, la conduisirent dehors. Après cela, il s'engendra entre elles de violentes inimitiés; et surtout à cause des adultères auxquels se livrait Rigonthe, il y avait sans cesse entre elles des querelles et des coups.

Bertrude,<sup>36</sup> en mourant, institua sa fille son héritière, léguant quelque chose au monastère de filles qu'elle avait institué, et aux églises et basiliques des saints confesseurs. Mais Waddon, de qui nous avons parlé dans un livre précédent (VI & VII), se plaignait que le gendre de Bertrude lui eût enlevé ses chevaux, et voulait aller à une métairie dont avait hérité sa fille, et qui se trouvait sur le territoire de Poitiers, disant : *Celui-ci est venu d'un autre royaume, et m'a enlevé mes chevaux; je lui prendrai sa métairie*. Il envoya des ordres au régisseur pour qu'il préparât tout ce qui était nécessaire à sa venue et sa dépense. Le régisseur alors rassembla les gens de la maison et se prépara au combat, en disant : *Waddon n'entrera pas, moi vivant, dans la maison de mon maître*. La femme de Waddon, apprenant qu'on se préparait au combat contre son mari, lui dit : *N'y va pas, cher époux, car si tu y vas, tu mourras, et moi je demeurerai misérable avec tes fils*; et le saisissant de ses mains, elle voulait le retenir. Son fils lui disait aussi : *Si tu y vas, nous mourrons tous les deux, et tu laisseras ma mère veuve et mes frères orphelins*. Mais, ne se laissant nullement arrêter par ces paroles, et enflammé de fureur contre son fils qu'il nommait lâche et poltron, il lui lança sa hache, dont il aurait en la tête rompue si, s'étant jeté de côté, il n'eût évité le coup qui l'allait frapper. Tous deux étant donc montés à cheval envoyèrent de nouveaux ordres au régisseur pour qu'il balayât la maison, et couvrît les bancs de tapis; mais lui, ne faisant aucune attention à ces ordres, se plaça, comme nous l'avons dit, avec tous les hommes et les femmes de la maison, devant la porte de son maître, pour attendre la venue de Waddon. Celui-ci, en arrivant, entra sur-le-champ dans la maison, et dit : *Pourquoi ces bancs ne sont-ils pas couverts de tapis ? Pourquoi la maison n'est-elle pas balayée ?* Et levant sa hache, il en frappa la tête du régisseur qui tomba mort. Le fils du mort voyant cela, porta à Waddon un coup de lance qui, l'atteignant au milieu du ventre, le perça de part en part, en sorte que le fer lui sortait par le dos. Il tomba à terre. Alors les gens qu'on avait rassemblés arrivèrent en foule, et commencèrent à l'accabler de pierres. Quelques-uns des siens qui l'avaient accompagné, pénétrèrent jusqu'à lui à travers cette pluie de pierres, le couvrirent d'un manteau, et ayant apaisé le peuple, son fils, en pleurant, le plaça sur un cheval, et le ramena chez lui encore en vie; mais bientôt il rendit l'esprit au milieu des larmes de sa femme et de ses fils. Après qu'il eut péri si malheureusement, son fils se rendit vers le roi, et obtint ses biens.<sup>37</sup>

Dans cette même année de son règne, Childebert était avec sa femme et sa mère dans le territoire de la ville qu'on appelle Strasbourg.<sup>38</sup> Alors les hommes vaillants qui vivaient dans la ville de Soissons et dans celle de Melun, vinrent à lui et lui dirent : *Donne-nous un de tes fils, afin que nous le servions, et qu'ayant avec nous quelqu'un de ta race, nous opposions plus de résistance aux ennemis, et nous appliquions à défendre ta ville*. Réjoui de cette demande, il résolut de leur envoyer Théodebert, son fils aîné, et, le septième mois [août] de cette année, le fit partir avec des

<sup>36</sup> Femme du duc Launbod, qui avait fait construire à Toulouse l'église de Saint-Saturnin.

<sup>37</sup> Resque ejus oblinit; c'est-à-dire obtint la permission de conserver les biens que le roi avait concédés à Waddon en bénéfice, par conséquent à titre d'usufruit, et qui à sa mort retournaient au domaine royal. Sur les fils de Waddon, voyez au livre X.

<sup>38</sup> *Strataburgum*, et plus loin (livre X) *Strateburgum*. C'est dans Grégoire de Tours qu'apparaît pour la première fois le nom moderne de cette grande cité qu'on appelait auparavant *Argentoratum*.

comtes, des domestiques, des intendants, des gouverneurs, et tous ceux qui étaient nécessaires au service royal, se conformant ainsi au désir de ceux qui lui avaient demandé de le leur envoyer. Le peuple le reçut avec beaucoup de joie, et demandant à la miséricorde divine de lui accorder, ainsi qu'à son frère, une vie plus longue que celle de son aïeul.

Alors était dans la ville de Soissons Droctégésile, qui, à ce qu'on dit, par excès de boisson, avait perdu le sens depuis quatre années. Comme sa folie le tenait davantage lorsqu'il était dans les murs de la ville, beaucoup assuraient que ce mal lui était arrivé à cause du renvoi de l'archidiacre, qu'il avait dépouillé de sa dignité. En effet, lorsqu'il sortait des murs, il se trouvait mieux. Le roi Théodebert étant venu à la ville [Soisson], comme nous l'avons dit, dans le temps où il se portait mieux, on ne permit pas à Droctégésile d'y rentrer, à cause de son arrivée. Quoiqu'il fût vorace à table et buveur outre mesure, et plus qu'il ne convient à la prudence sacerdotale, on n'a jamais dit qu'il fût tombé dans l'adultère. Un synode d'évêques s'étant ensuite assemblé dans le village de Sorci,<sup>39</sup> il fut ordonné qu'on lui permettrait de rentrer dans sa ville.

La reine Faileube était malade de l'enfantement d'un fils mort en naissant, lorsqu'il lui parvint que certaines gens s'efforçaient d'agir contre elle et contre la reine Brunehault. Lorsqu'elle fut relevée de sa maladie, elle se rendit en présence du roi et lui découvrit, ainsi qu'à sa mère, tout ce qu'elle avait appris. Il lui avait été dit que Septimine, gouvernante de ses enfants, voulait persuader au roi de renvoyer sa mère, de délaisser sa femme et d'en prendre une autre, afin de faire avec lui tout ce qu'on voudrait, ou d'en tout obtenir par des prières. Que si le roi refusait d'acquiescer à ce conseil, on devait le faire mourir par des maléficaes, élever ses fils à la royauté, après en avoir éloigné leur mère et leur aïeule, et gouverner en leur nom le royaume. Elle nomma, pour avoir pris part à ces projets, Sumnégésile, comte des écuries, Gallomagne, référendaire, et Droctulf, qui avait été donné à Septimine pour l'aider à soigner les enfants du roi. Septimine et Droctulf furent saisis et sur-le-champ étendus entre des poteaux, où ils furent violemment frappés de coups. Alors Septimine avoua que, par amour pour Droctulf, dont elle était la prostituée, elle avait fait périr son mari Jovius, au moyen de maléficaes. Elle avoua aussi tout ce que nous avons rapporté plus haut, et nomma, pour être entrés dans le projet, tous ceux dont nous avons parlé. On alla sur-le-champ pour les prendre; mais, effrayés par leur conscience, ils avaient cherché leur refuge dans l'enceinte des églises. Le roi alla lui-même vers eux et leur dit : *Sortez pour qu'on vous juge, afin que nous sachions si les choses dont on vous accuse sont vraies ou fausses. Car je pense que vous ne vous seriez pas sauvés dans cette église, si vous n'aviez pas été effrayés par votre conscience.* Cependant, recevez la promesse que la vie vous sera laissée, quand même on vous trouverait coupables; car nous sommes chrétiens, et il n'est pas permis de punir les criminels qu'on a tirés de l'église. Ils furent conduits hors de l'église, et vinrent avec le roi pour être jugés. Ayant été examinés sur l'accusation, ils réclamèrent et dirent : *Septimine et Droctulf nous avaient déclaré ce projet, mais nous nous y sommes refusés avec exécration, et n'avons jamais voulu consentir à ce crime.* Et le roi dit : *Si vous n'y aviez donné aucun consentement, vous l'eussiez fait parvenir à notre oreille; et n'est-il donc pas vrai que vous y avez prêté votre consentement, puisque vous l'avez dérobé à notre connaissance ?* Et aussitôt, ayant été mis dehors, ils se réfugièrent de nouveau dans l'église. Mais Septimine fut, ainsi que Droctulf, violemment frappée de coups; elle eut le visage brûlé de fers ardents; puis, après lui avoir ôté tout ce qu'elle avait, on la conduisit au village de Marlheim <sup>40</sup> pour y tourner la meule et pour préparer chaque jour les farines nécessaires à la nourriture des femmes qui habitaient le Gynécée. Droctulf, après avoir eu les cheveux et les oreilles coupés, fut envoyé cultiver les vignes; mais au bout de peu de jours, il s'échappa par la fuite. Le régisseur ayant été à sa recherche le ramena au roi, et après avoir été fort battu, il fut reconduit de nouveau à la vigne d'où il s'était échappé. Sumnégésile et Gallomagne privés de tous les biens qu'ils avaient reçus du fisc, furent envoyés en exil. Mais il vint de la part du roi Gontran des envoyés, parmi lesquels se trouvaient des

<sup>39</sup> Bourg situé près de la rivière d'Aisne, arrondissement de Soissons.

<sup>40</sup> A 16 kilomètres S.-E. de Saverne (Bas-Rhin).

évêques, qui prièrent pour eux, en sorte qu'ils firent délivrés de l'exil; mais on ne leur laissa rien que ce qu'ils possédaient de leurs propres biens.<sup>41</sup>

Dans le monastère de Poitiers, le diable entra par ses ruses dans le coeur de Chrodiede, qui se disait fille du défunt roi Charibert; elle éleva un grand scandale, et se fiant sur ce qu'elle avait les rois pour parents, fit promettre par serment aux religieuses, que lorsqu'elle aurait accusé l'abbesse Leubovère et l'aurait fait chasser du monastère, elles la nommeraient à sa place. Elle sortit donc du monastère avec quarante au plus de ces filles, et sa cousine Bazine fille de Chilpéric,<sup>42</sup> disant : *Je vais trouver les rois mes parents, afin de leur donner connaissance de nos affronts, car on nous tient ici dans l'abaissement, tout ainsi que des filles non pas de rois, mais nées de mauvaises servantes.* Elle avait oublié, cette malheureuse pécheresse, en quelle humilité se faisait voir la bienheureuse Radegonde, fondatrice du monastère. Étant donc arrivée à Tours, elle vint vers nous, et nous ayant donné le salut, elle dit : *Je te supplie, saint évêque, daigne garder et nourrir ces filles que l'abbesse de Poitiers tient dans un grand abaissement, jusqu'à ce que j'aie vers les rois nos parents leur exposer ce que nous souffrons, et que je revienne ici.* Je lui dis : *Si l'abbesse est en faute et a manqué en quelque chose à la règle canonique, allons trouver notre confrère l'évêque Mérovée, et la réprimander de concert; mais vous, amendez votre conduite en rentrant dans votre monastère, afin que la luxure ne disperse pas celles que sainte Radegonde a rassemblées par des jeûnes, des oraisons multipliées et d'abondantes aumônes.* Elle répondit : *Point du tout, nous irons trouver les rois;* et je lui dis : *Pourquoi résistez-vous à la raison, et par quel motif refusez-vous d'écouter les admonitions sacerdotales ? Je crains que les évêques réunis ne vous interdisent la communion.* C'est ainsi en effet que l'ont ordonné nos prédécesseurs, dans la lettre qu'ils écrivirent à la bienheureuse Radegonde, lors de l'établissement de sa congrégation. J'ai cru devoir insérer ici cette lettre.

*A la bienheureuse dame Radegonde, en Jésus Christ fille de l'Église; Euphronius, Prétextat, Germain, Félix, Domitien, Victoc et Domnole évêques.<sup>43</sup> Par les soins du Dieu infini sont incessamment fournis aux humains de pressants moyens de salut; aucun temps, ni aucun lieu n'est privé de la continuité de ses bienfaits, puisque le bienfaisant arbitre des choses sème çà et là dans l'héritage remis à la culture de l'Église, des personnes par le moyen desquelles son champ, assidûment travaillé du hoyau de la foi, rend au centuple, grâce à la température que lui fait le ciel, les fruits heureux de la récolte du Christ. Sa bonté dispense tellement ses bienfaits de côté et d'autre, qu'elle ne refuse jamais ce qu'elle sait être à l'avantage du grand nombre, afin que par le très saint exemple de ces personnes, il y en ait au jour du jugement beaucoup à couronner. Ainsi, lorsqu'à la naissance de la religion catholique, les habitants des Gaules commençaient à vivre dans la vénérable enceinte de la foi primitive, et que la connaissance des ineffables mystères de la Trinité divine n'était encore parvenue qu'à un petit nombre, le Seigneur, afin de ne gagner pas moins ici qu'il n'avait obtenu dans le monde entier par la prédication des apôtres, daigna, dans sa miséricorde, envoyer pour éclaircir notre patrie le bienheureux Martin né d'une race étrangère. Quoiqu'il ne fut pas venu du temps des apôtres, la grâce apostolique ne lui manqua point, et ce qui lui manquait en primauté lui fut suppléé en grâce du Seigneur; car celui qui excelle en mérites ne perd rien pour cure le second en degré. Nous nous réjouissons, très révérente fille, de voir revivre en vous, par la faveur divine, cet exemple de la dilection d'en haut; car, dans le déclin du temps et la vieillesse du siècle, la foi, par les efforts de votre amour, renaît florissante; et ce qu'avait attiédi le froid hiver de la vieillesse, se réchauffa par l'ardeur de votre âme fervente. Mais comme tu es venue à peu près des lieux d'où nous avons appris que nous était arrivé le bienheureux Martin,<sup>44</sup> ce n'est pas merveille si l'on te voit imiter dans tes oeuvres celui que nous*

<sup>41</sup> C'est-à-dire que le roi supprima les bénéfices qu'ils tenaient de lui.

<sup>42</sup> Et d'Audovère. Elle est citée implicitement aux livres V et VI.

<sup>43</sup> Évêques de Tours, de Rouen, de Paris, de Nantes, d'Angers, de Rennes et du Mans.

<sup>44</sup> Radegonde était fille de Berthaire, roi des Thuringiens; voyez le livre III. Saint Martin était né en Pannonie, comme on sait (Ruinart).

*pensons t'avoir servi de guide dans ton chemin, afin que, suivant ses traces et son exemple, tu accomplisses ton vœu fortuné, et t'associes à cet homme bienheureux autant que tu fuis toute société avec le monde. Brillante de la lumière de ses doctrines, tu remplis tellement les cœurs de ceux qui t'écoutent d'une clarté céleste, que partout les âmes des jeunes filles, attirées à toi et embrasées des étincelles d'un feu divin, se hâtent avidement de venir dans ton sein s'abreuver à la source de l'amour du Christ, et laissant leurs parents, te choisissent de préférence à leur mère; ce qui est un effet de la grâce, et non de la nature. Voyant donc les vœux formés par leur affection, nous rendons grâce à la miséricorde suprême qui fait coïncider les volontés des hommes avec sa propre volonté, et ne doutons pas qu'elle ne veuille retenir dans ses bras celles à qui elle a ordonné de se réunir autour de vous; et comme nous avons appris que, par la protection divine, quelques filles de nos diocèses sont venues avec un grand désir se soumettre d'elles-mêmes à la règle que vous avez instituée; ayant aussi pris lecture de la requête que vous nous présentez dans votre épître reçue de nous avec joie, par Jésus Christ, notre Auteur et notre Sauveur, nous arrêtons que toutes celles qui se sont rassemblées autour de vous doivent inviolablement rester attachées, dans l'amour de Dieu, à cette demeure qu'elles ont paru choisir de leur plein gré, parce que rien ne doit souiller la foi promise au Christ en présence du ciel, et que ce n'est pas un crime léger que de polluer, ce qu'à Dieu ne plaise, le temple du Seigneur, en sorte qu'il soit ensuite détruit par sa colère. Cependant nous arrêtons spécialement que si quelqu'une de celles qui vivent sur les lieux soumis par la grâce de Dieu à notre juridiction sacerdotale, a, comme nous l'avons dit, obtenu d'entrer dans votre monastère de la ville de Poitiers pour y suivre les institutions de monseigneur Césaire, évêque d'Arles, de bienheureuse mémoire aucune de celles qui, selon la règle, aura paru y entrer par sa propre volonté ne pourra prendre par la suite la licence d'en sortir, de peur que l'infamie d'une seule n'imprime une tache de honte sur ce qui reluit aux yeux de tous de l'éclat de l'honneur; et si, ce dont le Seigneur nous veuille préserver, quelqu'une d'entre elles, poussée par les suggestions d'un esprit insensé, voulait couvrir d'une telle macule d'ignominie sa discipline, sa gloire et sa couronne; si, par le conseil de l'ennemi du genre humain, comme Eve rejetée du paradis, elle consentait à sortir des cloîtres de ce monastère, c'est-à-dire, du royaume du ciel, pour se plonger et se vautrer dans la vile fange des rues; qu'alors, séparée de notre communion, elle soit frappée d'un horrible anathème; en sorte que si, après avoir laissé le Christ, soumise à la puissance du diable, elle veut épouser un homme, non seulement la fugitive, mais aussi celui qui se serait joint à elle en mariage soit regardé comme un infâme adultère, et plutôt comme un sacrilège que comme un mari; et que quiconque, lui donnant un poison plutôt qu'un conseil, l'aurait engagée à cette action, soit, par le jugement céleste et avec notre assistance, frappé d'une vengeance pareille à celle qui a été prononcée contre elle; jusqu'à ce que, s'étant séparée de celui à qui elle se sera unie, elle soit revenue aux lieux qu'elle aura quittés, pour y faire pénitence de son crime exécration, et mériter ainsi d'y être reçue et réélue. Nous ajoutons aussi que ceux qui nous succéderont dans le sacerdoce doivent tenir la main à l'exécution de ces décisions; et si, ce que nous ne croyons pas, quelqu'un d'eux voulait, contre la teneur de notre délibération, s'en relâcher, qu'il sache que nous l'appellerons en jugement devant le Juge éternel; car les préceptes communs du salut sont que ce qui a été promis au Christ doit être inviolablement observé; lequel décret nous avons cru devoir munir de notre propre signature, afin de lui donner plus de solidité, et que, sous la protection du Christ, il soit par nous à jamais observé.*

Après avoir entendu lire cette lettre Chrodielda dit : *Rien ne nous retiendra et nous irons sans aucun retard trouver les rois que nous savons être nos parents.* Comme on ne les avait point assistées de chevaux, elles étaient venues à pied de Poitiers, en sorte qu'elles étaient lasses et épuisées; personne dans la route ne leur avait donné de quoi manger, et elles étaient arrivées à notre ville le premier jour du premier mois [1<sup>er</sup> mars]. Il faisait alors de grandes pluies, et les routes étaient rompues par une immense quantité d'eau.

Elles se plaignaient beaucoup de l'évêque, disant que c'étaient ses artifices qui avaient introduit le désordre parmi elles et leur avaient fait quitter leur monastère. Mais il convient de rapporter plus au long la cause de ces scandales. Durant le règne du roi Clotaire, la bienheureuse Radegonde qui avait institué ce monastère était toujours demeurée, ainsi que sa congrégation, soumise et obéissante aux précédents évêques; mais du temps de Sigebert, lorsque Mérovée fut

parvenu à l'épiscopat [de Poitiers], sainte Radegonde, excitée par sa foi et sa dévotion, et autorisée par lettres patentes du roi Sigebert, envoya des clercs en Orient pour y chercher des morceaux du bois de la croix du Seigneur et des reliques des saints apôtres et autres martyrs. Ils allèrent et rapportèrent ces reliques;<sup>45</sup> lorsqu'ils furent arrivés, la reine demanda à l'évêque de venir les placer dans le monastère, avec l'honneur qui leur était dû et des chants solennels. Mais lui, sans avoir égard à sa demande, monta à cheval et s'en alla à sa maison des champs. Alors la reine envoya de nouveau vers le roi Sigebert pour le prier de donner ordre à un évêque quelconque de venir placer ces reliques dans le monastère avec les honneurs convenables, et comme le demandait le vœu quelle en avait fait. Il nomma pour cette fonction le bienheureux Euphronius, évêque, de la ville de Tours, qui, s'étant rendu à Poitiers avec son clergé, porta, en l'absence de l'évêque du lieu, les reliques dans le monastère avec beaucoup de chants, un grand éclat de cierges et un grand appareil de parfums. Dans la suite, la bienheureuse Radegonde chercha souvent à se remettre bien avec son évêque, mais sans pouvoir y parvenir; en sorte que, forcée par la nécessité, elle se rendit dans la ville d'Arles avec l'abbesse qu'elle avait instituée. Là, elles embrassèrent la règle de saint Césaire et sainte Césarie, et ne pouvant obtenir que celui qui aurait dû être leur pasteur s'occupât de les défendre, elles se mirent sous la protection du roi. De là s'élevèrent des différends qui s'aigrirent de jour en jour, jusqu'au temps où sainte Radegonde passa de ce monde dans l'autre. Après sa mort l'abbesse demanda de nouveau à vivre sous la puissance de son évêque. Celui-ci voulut d'abord refuser; mais ensuite conseillé par les siens, il promit de leur servir de père, comme cela était convenable, et de prendre leur défense lorsqu'elles en auraient besoin; en sorte que s'étant rendu vers le roi Childebert, il en obtint un diplôme pour gouverner régulièrement ce monastère comme ses autres paroisses; mais je ne sais quoi demeurerait encore, je crois, dans son âme et devint, à ce qu'assurent ces filles, la cause de nouvelles discordes.

Celles-ci étant, comme nous l'avons dit, dans l'intention d'aller se présenter au roi, nous leur donnâmes conseil, et leur dîmes : *Votre projet est tout à fait contraire à la raison, et on ne peut vous faire entendre les choses qui vous préserveraient du blâme; mais si, comme nous vous l'avons dit, vous méprisez la raison et ne voulez pas accepter un conseil salutaire, considérez au moins qu'il vaut mieux laisser passer ce temps d'hiver, et qu'à l'arrivée du printemps, lorsque les vents seront plus doux, vous pourrez aller où votre volonté vous conduit.* Elles accédèrent à ce conseil prudent, et l'été suivant Chrodielde partit de Tours, laissant à sa cousine les autres religieuses, et alla trouver le roi Gontran; il la reçut, l'honora de présents, et elle revint à Tours, laissant, dans le monastère d'Autun, Constantine fille de Burgolin, pour y attendre les évêques à qui le roi avait donné ordre de venir examiner ses différends avec l'abbesse. Cependant, avant qu'elle revint d'auprès du roi, plusieurs de ses religieuses, circonvenues par diverses gens, étaient entrées dans les liens du mariage. Comme elles attendaient l'arrivée des évêques, ne les voyant pas venir, elles retournèrent à Poitiers, et cherchèrent un asile dans la basilique de Saint Hilaire, où elles rassemblèrent autour d'elles des voleurs, des meurtriers, des adultères et des criminels de toute sorte, se préparant au combat, et disant : *Nous sommes ruines et ne rentrerons pas dans notre monastère que l'abbesse n'en soit chassée.*

Il y avait dans ce monastère une recluse, qui peu d'années auparavant, s'étant jetée du haut de la muraille, avait été se réfugier dans la basilique de Saint-Hilaire, vomissant contre l'abbesse beaucoup d'accusations que nous reconnûmes être fausses; mais ensuite remontée dans le monastère avec des cordes par l'endroit où elle s'était précipitée, elle demanda à être renfermée dans une cellule secrète, disant : *Parce que j'ai beaucoup péché contre Dieu et contre madame Radegonde (qui vivait encore en ce temps-là), je veux me séparer tout à fait de la société de cette congrégation, et faire pénitence de l'oubli de mes devoirs. Je sais que le Seigneur est plein de miséricorde, et remet les péchés à ceux qui les confessent.* Elle entra dans la cellule; mais lorsque dans la suite ce scandale se fut élevé, et que Chrodielde fut revenue de voir le roi Gontran, cette recluse ayant brisé pendant la nuit la porte de sa cellule, sortit du monastère et alla rejoindre Chrodielde, proférant, comme la première fois, beaucoup d'accusations contre l'abbesse.

---

<sup>45</sup> Elles furent d'abord déposées à Tours, puis à Poitiers. Ce fut pour elles que Grégoire fit élever un oratoire dédié à la sainte Croix, dont parle Fortunat, II, 3 (Ruinart).

Tandis que ces choses se passaient, Gondégésile, évêque de Bordeaux, s'étant adjoint Nicaise, évêque d'Angoulême, Saffarius, évêque de Périgueux, et Mérovée, évêque de Poitiers, comme métropolitain de cette ville,<sup>46</sup> se rendit avec eux à la basilique de Saint-Hilaire, admonestant ces filles et tâchant de les faire rentrer dans leur monastère; mais elles s'y refusèrent obstinément, et l'évêque de Bordeaux, ainsi que les autres, ayant prononcé contre elles l'excommunication, comme le prescrivait l'épître ci-dessus rapportée, cette troupe brutale, dont nous avons parlé, se souleva, et le clergé fut tellement maltraité de coups, dans la basilique même de Saint-Hilaire, que les évêques jetés sur le pavé eurent grand-peine à se relever, et que les diacres et les autres clercs sortirent de la basilique tout sanglants et la tête brisée. Le diable, je crois, s'en mêlant, ils furent tellement aveuglés de frayeur qu'en sortant du lieu saint tous, sans se dire adieu, s'enfuirent à pied par le premier chemin qu'ils rencontrèrent. Didier, diacre de Syagrius, évêque d'Autun, qui s'était trouvé dans ce désastre, se jeta dans le Clain sans s'arrêter à chercher le gué par où il avait traversé la première fois, et mettant son cheval à la nage passa ainsi de l'autre côté. Après cela Chrodielde choisit des chargés d'affaires, envahit les métairies du monastère, et tout ce qu'elle put saisir de ses propriétés, se faisant obéir, à force de coups et de toutes sortes de mauvais traitements, par les serviteurs du monastère, et menaçant, si elle pouvait y entrer, de jeter l'abbesse du haut des murs.

Ces choses ayant été annoncées au roi Childebert, il adressa sur-le-champ des ordres au comte Maccon [comte de Poitiers] pour qu'il eut à réprimer toutes ces discordes. Gondégésile et les autres évêques ayant laissé ces religieuses séparées de la communion, le premier écrivit, en son nom et au nom de ses confrères présents, aux évêques alors assemblés près du roi Gontran,<sup>47</sup> et en reçut cette réponse :

*A nos Seigneurs et très dignes possesseurs de leur siège et du siège apostolique , Gondégésile, Nicaise et Saffarius-Hétérius, Syagrius, Onacaire, Ægichius, Agricola, Urbie, Félix, Véran, un autre Félix et Bertrand,<sup>48</sup> évêques. Nous avons reçu les lettres de vos Béatitudes, et autant nous nous sommes réjouis d'y apprendre que vous vous trouviez en bonne santé, autant nous avons été saisis d'une tristesse non petite, en apprenant de vous les injures que vous avez souffertes, et de quelle manière la règle a été transgressée, et toute révérence pour la religion mise en oubli. Vous nous avez fait connaître que des religieuses sorties, à l'instigation du diable, du monastère fondé par Radegonde de vertueuse mémoire, n'avaient voulu en aucune manière entendre à vos admonitions, ni rentrer dans l'enceinte du monastère d'où elles étaient sorties, et qu'elles s'étaient rendues coupables envers vous en vous maltraitant vous et les vôtres, dans la basilique de monseigneur Hilaire. A cause de quoi vous avez cru devoir les priver des bienfaits de la communion, et avez voulu recevoir sur cela les avis de notre médiocrité. Nous reconnaissons que vous avez très bien consulté les saints canons, et que la règle ordonne pleinement que ceux qui seront pris en de tels excès doivent non seulement encourir l'excommunication, mais être contraints de satisfaire par la pénitence. Ainsi donc, ajoutant, au respect que nous vous portons, les sentiments d'une très ardente dilection, nous nous déclarons d'accord avec vous dans les choses que vous avez décidées, jusqu'à ce que réunis en un concile synodal, au commencement de novembre, nous délibérions ensemble sur la manière de mettre un frein à de telles témérités, afin que dorénavant aucun n'ose se permettre des insolences semblables. Cependant, comme nous voyons le seigneur apôtre Paul nous avertir sans cesse, dans ses écrits, que nous devons à temps et à contretemps [II Tim 4,2], corriger les transgressions par des prédications continuelles, et parce qu'il assure que la piété est utile à tout [Ibid., 4,8], nous vous engageons à implorer par des oraisons assidues la miséricorde du Seigneur, afin qu'il daigne enflammer ces pécheresses de l'esprit de componction, qu'elles satisfassent dignement par la pénitence aux délits dans lesquels elles sont tombées, et que par vos prédications, ces âmes en quelque sorte perdues retournent*

<sup>46</sup> Il manquait Saintes et Agen pour que la province (seconde Aquitaine) fût complète.

<sup>47</sup> A Autun, selon Hadrien de Valois et dom Ruinart.

<sup>48</sup> Onacaire ne figure pas parmi ceux qui souscrivirent le concile; il en est de même d'Agricola. Ceux qui sont nommés ici étaient évêques de Lyon, Autun, Auxerre, Grenoble, Nevers, Riez, Bellay, Cavaillon, Châlons et le Mans (Ruinart).

*dans leur monastère, afin que celui qui rapporta sur ses épaules à la bergerie une de ses brebis égarée, daigne se réjouir de leur retour, comme de l'acquisition d'un troupeau; et nous vous demandons spécialement de nous accorder continuellement, comme nous l'espérons, le secours de votre intercession. Et en particulier, moi, votre Hétérius, pécheur, je me permets de vous saluer; moi, votre client Ægichius, ose vous saluer avec respect; moi, qui vous chéris, Syagrius, je vous salue avec respect; moi, votre respectueux serviteur, Urbie pécheur, je vous salue; moi, l'évêque, Véran, plein de vénération pour vous, je vous salue avec respect; moi, votre serviteur Félix, je me permettrai de vous saluer; moi, votre très humble et plein d'affection Félix, j'ose vous saluer; moi, votre très humble et obéissant, l'évêque Bertrand, je me permets de vous saluer.*

L'abbesse lut tout haut la lettre adressée par la bienheureuse Radegonde aux évêques de son temps, et en envoya des copies aux évêques des villes voisines; voici une de ces copies :

*A mes saints Seigneurs et très dignes possesseurs du siège apostolique, et mes pères en J. C., tous les évêques, Radegonde pécheresse. On doit espérer, au commencement des choses, de pouvoir convenablement à leur solidité et à leur efficacité, lorsque les affaires du troupeau sont portées aux oreilles des pères, médecins et pasteurs, à la sagesse desquels elles ont été commises, afin qu'ils y interviennent autant qu'ils le peuvent par la participation de leur charité, les conseils de leur autorité et le secours de leurs oraisons. Comme autrefois délivrée des chaînes de la vie séculière par les inspirations de la Providence et de la miséricorde divine, j'ai passé volontairement, sous la direction du Christ, à la règle religieuse, m'appliquant de toutes les forces de mon esprit à me rendre utile aux autres, afin que par la volonté de Dieu mes désirs fussent effectués à leur avantage, j'ai élevé et arrangé, par l'institution et les bienfaits du très excellent seigneur le roi Clotaire, le monastère de filles de la ville de Poitiers, et l'ai doté par une donation de tout ce que m'avait accordé la munificence royale. J'ai établi sur cette congrégation, que j'avais rassemblée avec l'aide du Christ, la règle sous laquelle vécut sainte Césarie, recueillie comme il convenait de l'institution des saints Pères, par les soins du bienheureux Césaire, évêque d'Arles, et par le consentement des bienheureux évêques, tant de cette ville que des autres; et du choix de notre congrégation, j'ai institué abbessse madame et sœur Agnès, que j'avais instruite et élevée comme ma fille dès son plus jeune âge, et je me suis soumise, après Dieu, à lui obéir désormais conformément à la règle. Et, d'après l'observation des formes apostoliques, moi et mes sœurs avons remis entre ses mains, par des chartes, tout ce que nous possédions en ce monde, sans rien conserver pour nous, en entrant dans le monastère, de crainte du sort d'Ananie et de Sapphire. Mais comme la durée et le terme de la vie de l'homme sont des choses incertaines, comme le monde court à sa fin, et que plusieurs s'empressent davantage à servir leurs volontés que les volontés divines, conduite par le zèle de Dieu, j'offre en ce papier mes prières à ceux de vous qui, par la volonté du Christ, me survivront dans leur apostolat; et, ce que je n'ai pu faire moi-même, je me prosterne par cette épître à vos pieds que j'embrasse, et au nom du Père et du Fils et du saint Esprit, et du jour redoutable du jugement, afin que lorsque vous y serez présentés, il ne s'élève pas contre vous comme un tyran, mais vous couronne ainsi qu'un roi légitime, je vous conjure que si, ce que je ne crois pas qu'il arrive, après ma mort par hasard, une personne quelconque, soit l'évêque du lieu, soit un délégué de l'autorité du prince, ou quelqu'autre que ce fût, tentait de porter le trouble dans la congrégation par des suggestions malveillantes ou par des procédés judiciaires, voulait violer la règle ou instituer une autre abbessse que ma sœur Agnès, consacrée par la bénédiction du bienheureux Germain, en présence de ses confrères; ou s'il s'élevait dans la communauté même des murmures, pour obtenir quelque changement, ce qui est impossible; ou bien si une personne quelconque, ou le pontife du lieu, voulait prendre sur le monastère et sur ses affaires plus d'autorité que n'en auraient eu durant ma vie les évêques ses prédécesseurs, ni aucune autre personne; si l'on voulait établir quelque nouveau privilège, ou si quelqu'un contre la règle voulait enlever au monastère quelque'une des choses qui m'ont été données par mon très excellent seigneur Clotaire, ou mes très excellents seigneurs les rois ses fils, et dont, avec la permission du très excellent seigneur Clotaire, imprimée en ses lettres patentes, j'ai transféré la propriété au monastère, duquel titre j'ai obtenu la confirmation par l'autorité des très excellents seigneurs rois Charibert, Gontran, Chilpéric et Sigebert, qui me l'ont accordée sous serment et sous leur signature; ou si quelque prince ou pontife, ou puissance quelconque, ou*

*quelqu'une des sœurs, ou quelque personne que ce soit, osait vouloir envahir par un désir sacrilège, réclamer et reprendre comme sa propriété quelque'une des choses que d'autres ont données au monastère, pour le salut de leur âme, ou que les sœurs lui ont concédées sur leurs propres biens, au nom de mes prières et de la volonté du Christ, je demande à votre sainteté et à celle de vos successeurs d'intervertir après Dieu dans cette occasion, et que les spoliateurs et ravisseurs des pauvres soient privés de votre faveur, afin que, par votre résistance, personne ne puisse parvenir à altérer notre règle, ni envahir les biens du monastère. Je vous conjure aussi, lorsque Dieu voudra retirer de ce monde notre susdite dame et soeur Agnès, que notre congrégation élise à sa place une abbesse qui, par la volonté de Dieu et la sienne, garde notre règle, et ne retranche rien du but de sainteté que nous nous sommes proposé, afin qu'elle ne périclite jamais, ni par sa volonté propre, ni par celle de personne. Que si, ce qu'à Dieu ne plaise, quelqu'un voulait, contre l'ordre de Dieu et l'autorité des rois, changer quelque chose aux susdites conditions dont l'accomplissement vous est demandé avec supplication en présence de Dieu et de ses saints, si on voulait enlever au monastère quelque personne ou quelque propriété, ou si on tourmentait d'une manière quelconque notre susdite sœur l'abbesse Agnès, que ce coupable encoure le jugement de Dieu, de la sainte croix et de la bienheureuse Marie, et que les bienheureux confesseurs Hilaire et Martin, auxquels après Dieu j'ai remis la défense de mes sœurs, se chargent de la poursuivre et de plaider contre lui. Vous aussi, bienheureux pontife et vos successeurs, que je requiers de défendre soigneusement; comme patron, la cause de Dieu, si, ce qu'à Dieu ne plaise, il se trouvait quelqu'un qui tentât de machiner quelque chose contre ce monastère, ne craignez pas, pour repousser et combattre l'ennemi de Dieu, de vous rendre vers le roi qui régnera alors sur ce pays; ou à la cité de Poitiers pour y connaître des choses qui vous sont recommandées devant Dieu, et faire exécuter la justice contre les auteurs et défenseurs de l'injustice, afin qu'un roi catholique ne souffre pas que de son temps une telle indignité puisse avoir lieu, et ne laisse point détruire ce qui a été établi par la volonté de Dieu, la mienne et celle des rois eux-mêmes. Je conjure aussi les princes que Dieu voudra laisser, après ma mort, à la tête des peuples, et au nom de ce roi dont le règne n'aura pas de fin par la volonté duquel s'affermissent les royaumes, et qui leur a donné la vie et la royauté; je les supplie d'ordonner que le monastère que j'ai voulu construire par la permission et les secours des seigneurs rois leurs pères ou aïeux, que j'ai soumis à la règle et doté, soit gouverné sous leur protection et sous leurs ordres d'accord avec l'abbesse Agnès, et qu'il ne soit permis à personne d'inquiéter ni de tourmenter plusieurs fois la susdite abbesse, ni personne appartenant à notre monastère, ni de rien ôter ou changer de ce qui appartient à ce monastère; mais plutôt pour l'amour de Dieu, je les supplie devant le rédempteur des nations, que comme je le leur recommande, ils le défendent et le garantissent, d'accord avec nos seigneurs les évêques, afin qu'ils vivent dans le royaume éternel, en société avec le défenseur des pauvres et l'époux des vierges, en l'honneur duquel ils auront protégé les servantes de Dieu. Je vous le demande aussi, très saints pontifes et très excellents seigneurs rois, et vous tous peuples chrétiens, je vous en conjure par la foi catholique dans laquelle vous avez été baptisés, et par les églises que vous avez sous votre garde; lorsque Dieu voudra me séparer de la lumière de ce monde, que mon corps soit enseveli dans la basilique que nous avons commencé à élever en l'honneur de sainte Marie Mère du Seigneur et dans laquelle reposent déjà plusieurs de nos sœurs; je le demande, qu'elle soit achevée ou non. Que si quelqu'un voulait ou tentait la chose autrement, que par l'intercession de la croix du Christ et de la bienheureuse Marie, il encoure la vengeance divine, et que par votre intervention j'obtienne un coin pour être ensevelie dans cette basilique près de mes sœurs de la congrégation, et je demande avec larmes que cette supplication, que j'ai souscrite de ma propre main, soit conservée dans les archives de la cathédrale, afin que si la nécessité exigeait que ma sœur l'abbesse Agnès ou la congrégation vous demandassent secours contre des méchants, par les soins de votre sollicitude pastorale, vous leur accordassiez les pieuses consolations de votre miséricorde, et qu'elles ne se disent pas abandonnées de moi qui, avec l'aide de Dieu, leur ai préparé votre bienveillance. Je vous remets toutes ces choses devant les yeux, par celui qui, du haut de sa glorieuse croix, recommanda la Vierge sa Mère au bienheureux apôtre Jean, afin que comme il accomplit cet ordre de Dieu, ainsi soit accompli par vous, mes seigneurs pères de l'Église et hommes apostoliques, ce que moi humble et indigne, je vous recommande ici. En sorte que conservant dignement le dépôt qui vous a été confié, vous participiez au mérite de celui dont vous accomplissez le mandat apostolique et reproduisiez dignement son exemple.*

Après cela l'évêque Mérovée qui savait qu'on avait dit beaucoup de mal de lui, envoya à l'évêque Gondégésile et aux évêques ses suffragants, Porcarie, abbé de la basilique de saint Hilaire, afin qu'ils lui permissent, après avoir donné la communion à ces filles, de venir vers eux afin d'en être entendu; mais il ne put l'obtenir. Le roi Childeburt, continuellement importuné par les deux parties, savoir, le monastère et ces filles qui en étaient sorties, envoya le prêtre Teuthaire pour terminer les querelles qui régnaient entre elles. Celui-ci ayant appelé devant lui Chrodielda et les autres filles, elles dirent : *Nous ne venons pas parce que nous sommes interdites de la communion. Si nous obtenons d'être réconciliées, nous nous rendrons sans retard à l'audience.* Lui, apprenant leur réponse, alla trouver les évêques, s'entretint avec eux de cette affaire, mais ne put en aucune façon obtenir qu'on les admit à la communion, et s'en retourna ainsi à Poitiers. Toutes ces filles étaient dispersées, les unes chez leurs parents, les autres dans leur propre maison; plusieurs étaient retournées dans le monastère, parce que, à cause de la rigueur de l'hiver et du défaut de bois, elles ne pouvaient demeurer ensemble; il n'en resta qu'un petit nombre avec Chrodielda et Basine, et il y avait entre elles de grandes discordes, parce que chacune voulait commander.

En cette année, il y eut, après les fêtes de Pâques,<sup>49</sup> une si terrible pluie accompagnée de grêle, que dans l'espace de deux ou trois heures on vit à travers les plus petites vallées courir d'énormes torrents. Les arbres fleurirent en automne et donnèrent des fruits pareils à ceux qu'on avait déjà recueillis; des roses parurent au neuvième mois. Les rivières grossirent outre mesure, et en telle sorte qu'elles couvrirent des endroits où les eaux n'étaient jamais arrivées et ne firent pas peu de tort aux semences.

---

<sup>49</sup> Post clausum pascha. On appelait *clausum pascha* le premier dimanche après Pâques ou dimanche de Quasimodo.